



Commune de Cœuve

PLANIFICATION AGRICOLE

MAI – OCTOBRE 2010

RAPPORT FINAL



Réalisé par

Case Postale 65
2852 Courtételle
T 41 32 420 74 20
F 41 32 420 74 21
info@frij.ch
www.frij.ch

Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE

Avec la collaboration de

ROLF ESCHMANN SA

► Géomètre officiel - Ingénieur du génie rural dipl. EPFL / SIA
► Courrendlin - Alle / www.eschmann-geometre.ch
► Associés : Claude Ciochi - Bernard Studer

TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION.....	2
1.1.	HISTORIQUE DU MANDAT	2
1.2.	CŒUVE EN QUELQUES MOTS ET CHIFFRES.....	3
2.	METHODOLOGIE ET DEMARCHE	4
2.1.	OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION AGRICOLE.....	5
2.2.	ORGANISATION DU PROJET	5
3.	INVENTAIRE ET ANALYSE.....	7
3.1.	PRODUCTION AGRICOLE	7
3.1.1.	Exploitations et productions.....	7
3.1.2.	Evolution des dernières années	8
3.1.3.	Appréciation de leur situation par les agriculteurs et agricultrices.....	8
3.1.4.	Vocation agricole	9
3.1.5.	Exploitations agricoles.....	10
3.1.6.	Propriété foncière et terres en location.....	11
3.1.7.	Perspectives, souhaits et défis	12
3.1.8.	Remarques	14
3.2.	RESSOURCES TECHNIQUES	14
3.2.1.	Bâtiments.....	14
3.2.2.	Moyens de production	14
3.2.3.	Ressources personnelles	14
3.2.4.	Cohabitation	15
3.2.5.	infrastructures.....	16
3.3.	PRESTATION D'INTERET PUBLIC.....	19
3.3.1.	La forêt	19
3.3.2.	Réseau OQE	19
3.3.3.	Vergers et arbres fruitiers	21
3.3.4.	Réseaux touristiques et mobilité douce.....	22
3.3.5.	District-Franc Vendline-Coeuvatte.....	23
3.4.	RESSOURCES NATURELLES	24
3.4.1.	Eau – sol – air.....	24
3.4.2.	Paysage et biodiversité	24
3.5.	ORGANISATION DU TERRITOIRE ET UTILISATION DU SOL.....	28
3.5.1.	Zone à bâtir	28
3.5.2.	Dangers naturels	31
3.5.3.	Utilisations particulières.....	32
3.5.4.	Domaines socio-culturels	33
4.	RESULTATS DES INVESTIGATIONS ET CHOIX	34
4.1.	ANALYSE FFOM	34
4.2.	ELABORATION D'UNE VISION D'ICI 2025	34
4.3.	DEVELOPPEMENT DE SCENARIOS ET CHOIX	35
4.4.	LES OBJECTIFS PRECONISES ET MESURES.....	36
5.	SYNTHESE ET CONCLUSION	39
6.	PROCHAINES ECHEANCES.....	40

1. INTRODUCTION

1.1. HISTORIQUE DU MANDAT

Au début 2009, les Autorités communales de Cœuve ont sollicité le Service de l'économie rurale (ECR) du canton du Jura pour étudier la possibilité d'engager des améliorations foncières importantes sur leur territoire.

Le 27 mai 2009 a eu lieu une séance d'informations à l'intention des exploitant-e-s agricoles de Cœuve. Les responsables ECR ont présenté le contexte général des améliorations foncières et ont décrit les deux approches possibles que sont le remaniement parcellaire (amélioration foncière intégrale) et l'amélioration du réseau de la desserte rurale (amélioration foncière simplifiée), indépendamment d'un remaniement parcellaire.

Suite à cette séance, la commune a informé de la position des agriculteurs-trices qui se prononcent unanimement en faveur de la deuxième variante. En effet, les arguments forts suivants par rapport à un remaniement parcellaire ont été retenus :

- la part relativement faible des terrains en propre dans la SAU (Surface agricole utile) des agriculteurs-trices (problème des acquisitions en cours de remaniement parcellaire, problème des terrains de location);
- la question des vergers dont l'étendue représente environ un tiers du territoire agricole;
- l'écologie, avec la « surenchère » ressentie dans les dernières réalisations en Ajoie.

En fonction de cette position agricole, les autorités communales ont décidé d'engager une étude préliminaire sur l'amélioration de la desserte rurale de base sur le territoire communal (modèle Vendlincourt). Une commission ad hoc, présidée par Monsieur Didier Chavanne, conseiller communal et agriculteur, a été désignée à cet effet. Le 17 septembre 2009, l'état des réflexions a été présenté au représentant ECR dans le terrain. Le 23 octobre 2009, la commune a transmis à ECR, l'avant-projet des ouvrages retenus en vue d'une expertise fédérale.

Lors de la visite fédérale du 15 décembre 2009, les représentants ECR et OFAG (Office fédéral de l'agriculture) ont émis des réserves au sujet de la desserte de détail telle que proposée et ont demandé qu'une planification agricole soit engagée. En effet, le projet présenté a été considéré comme une approche trop sectorielle d'une problématique beaucoup plus large : quel avenir pour l'agriculture de Cœuve, quelle vision a-t-on pour l'agriculture de Cœuve à l'horizon 2020 - 2030 et quels sont les moyens que l'on veut se donner pour la réaliser ? Le récent outil de la Planification agricole, présenté lors d'un cours AGRIDEA, à Lausanne, le 5 novembre 2009, a donc été proposé pour lancer une telle démarche stratégique, laquelle pourrait avoir valeur d'étude-pilote pour le Canton du Jura.

Par courrier du 19 janvier 2010, les autorités communales ont informé qu'elles étaient d'accord, d'entente avec les agriculteurs de Cœuve, d'engager une étude de planification agricole.

La démarche de planification agricole permet de réfléchir sur les perspectives de l'agriculture locale, de manière large, ainsi que son développement à long terme dans la mesure où l'investissement souhaité est conséquent (estimé à 3 millions de francs).

Elle est participative et compte plusieurs étapes et se concentre sur cinq domaines. Le périmètre de l'étude englobe la totalité de la commune de Cœuve.

1.2. CŒUVE EN QUELQUES MOTS ET CHIFFRES

Cœuve se situe à 440 mètres d'altitude, en Ajoie, dans le district de Porrentruy, un des trois districts du canton du Jura. Le village comptait 682 habitants au 31 décembre 2009¹ contre 571 en 1980 (111 habitants en 30 ans +19%).



Cœuve est situé à cinq kilomètres au Nord-Est de Porrentruy et est donc prisé par les nouveaux habitants privilégiant la campagne à la ville de Porrentruy et cela pour diverses raisons. Avec un accroissement démographique de plus de 100 habitants, en 10 ans, dans les années nonante, Cœuve a su par ailleurs conserver son cachet rural.

Sa répartition sectorielle² est la suivante :

- Secteur primaire : 27%
- Secteur secondaire : 42%
- Secteur tertiaire : 31%

La superficie totale du territoire communal est 1'158 hectares, dont 3 ha en surfaces improductives, 58 ha en habitat et infrastructure, 436 ha en surfaces boisées et 661 ha en surfaces agricoles.³ Le nombre d'arbres à haute tige est 3'473 ce qui représente la 2^{ème} commune jurassienne la plus peuplée en arbres fruitiers.

¹ Source : FISTAT (www.fistat.ch)

² Emplois équivalents plein temps par communes, selon les secteurs économiques en 2008, source : FISTAT

³ source FISTAT 2005

2. MÉTHODOLOGIE ET DÉMARCHE

La démarche appliquée repose sur la méthodologie définie par le guide « Planification agricole » publié conjointement par l'OFAG, swissmelo et geo Suisse (version mars 2009). Elle a été adaptée par rapport au contexte et conditions du mandat effectué à Cœuve.

Cette méthodologie comprend 5 étapes, à savoir :

1. **Analyse** : collectes de données
2. **Stratégie** : développement de scénarios
3. **Objectifs** : formulation d'une vision et d'un système d'objectifs
4. **Mesures** : élaboration de mesures
5. **Accompagnement** : controlling et évaluation

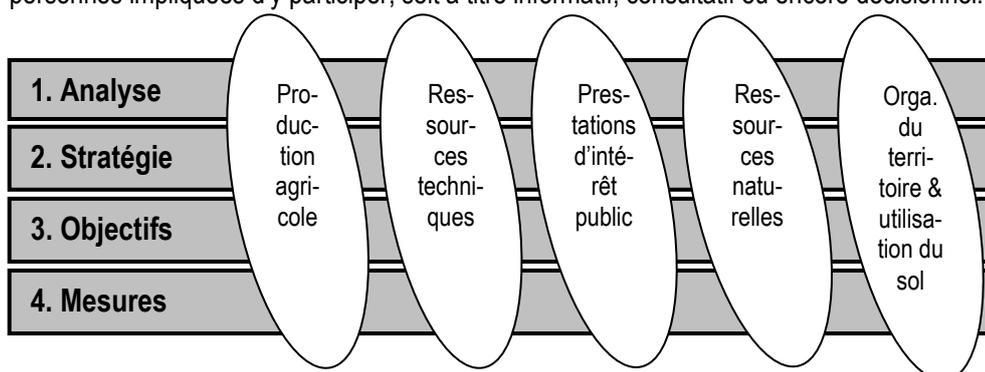
La réalisation de l'étape « accompagnement » n'a pas été prévue dans le cas de Cœuve.

La méthode comprend 5 domaines d'étude, soit :

- production agricole (marchés, produits, services)
- ressources techniques (moyens de production, infrastructures, ressources personnelles)
- prestations d'intérêt public (prestations écologiques, entretien du paysage, autres prestations publiques)
- ressources naturelles (eau, paysage, biodiversité, sol, air)
- organisation du territoire et utilisation du sol (espace nécessaire, protection des surfaces, affectation du sol, protection des ressources, évolutions des structures, dangers naturels, contribution socioculturelle)

Ces domaines s'inspirent des trois tâches principales confiées à l'agriculture, par la Constitution fédérale (art. 104), combinées avec les prestations qu'elle fournit (marchés, produits, services) ainsi que les ressources naturelles et techniques.

L'aspect participatif représente un élément fort de la démarche qui permet ainsi aux personnes impliquées d'y participer, soit à titre informatif, consultatif ou encore décisionnel.



Vue d'ensemble du processus et domaines explorés

2.1. OBJECTIFS DE LA PLANIFICATION AGRICOLE

La démarche engagée à Cœuve poursuit les objectifs suivants :

- analyser et montrer à quels défis la Commune de Cœuve et son agriculture devront faire face dans les 10 - 20 prochaines années en ce qui concerne le développement durable de l'agriculture locale et de l'espace rural de la commune;
- réfléchir sur les stratégies à développer et les objectifs à poursuivre pour les différents partenaires, en tenant compte de la situation de départ et des besoins exprimés;
- déterminer les mesures structurelles agricoles au sens large (multifonctionnalité) ainsi que les instruments appropriés pour leur mise en œuvre dans la suite du processus;
- réaliser l'étude dans une démarche participative devant permettre :
 - une amélioration de la collaboration entre agricultrices et agriculteurs et un renforcement de la position, dans la commune, de l'ensemble des exploitant-e-s en tant que groupe;
 - une collaboration avec les milieux non-agricoles (sensibilisation, compréhension mutuelle) afin de dégager des solutions consensuelles;
 - le développement de synergies avec une utilité commune, en particulier pour la commune de Cœuve, par la mise en place d'infrastructures multifonctionnelles ou par la revalorisation et l'entretien du paysage;
 - l'information du public pour que les mesures arrêtées et les instruments proposés puissent être acceptés par les décideurs et partenaires (instances de subventionnement, assemblée communale, propriétaires, etc.).

2.2. ORGANISATION DU PROJET

Le mandat du projet (cf. Annexe 1 Cahier des charges du mandat) a été confié à la Fondation Rurale Interjurassienne, sous la responsabilité de Pauline Gigandet, chargée de projets, M Sc et économiste d'entreprise HEG, avec l'appui d'Olivier Girardin, directeur, Dr Ingénieur agronome EPFZ. Les aspects liés au génie rural et à l'aménagement du territoire ont été sous-traités au Bureau Rolf Eschmann SA de Courrendlin et en particulier, à son directeur associé, Bernard Studer, Ingénieur en génie rural EPFL.

La durée du projet, raccourcie à la demande expresse du Conseil communal, a été planifiée sur 4 mois, soit du 31 mai (1ère séance du groupe de projet) au 27 octobre (séance commune du conseil communal et du groupe de projet). Dans ce contexte, la démarche « planification agricole » a été simplifiée dans le but de respecter le calendrier.

Un fonctionnement avec deux groupes, un groupe de projet et un groupe de concertation, a été proposé :

LE GROUPE DE PROJET (GP)

Le groupe assume la conduite opérationnelle du projet. Il favorise la participation des groupes d'intérêts au travers d'ateliers et rend des comptes au Conseil communal; il est responsable de l'information en général.

Le groupe est composé de 7 membres choisis par le Conseil communal, dans ses rangs et parmi les agricultrices/agriculteurs. Les membres du groupe sont Didier Chavanne

(président, agriculteur et conseiller communal), Sébastien Choffat (secrétaire, agriculteur), Benoît Bleyaert (conseiller communal), Benjamin Brahier (conseiller communal), Aurélien Oeuvery (agriculteur), Benoît Ribeaud (agriculteur), Alain Theubet (Représentant des propriétaires non exploitants).

Le groupe de projet a siégé à quatre reprises, soit les 31 mai, 19 août, 7 septembre et 28 septembre. Une séance commune, en date du 27 octobre, avec le Conseil communal, a permis de présenter les résultats de la démarche au Conseil communal in corpore.

Un procès-verbal des séances du groupe de projet a été tenu par Sébastien Choffat (secrétaire de la commission) lors de chaque rencontre du groupe de projet.

LE GROUPE DE CONCERTATION (GC)

Le groupe comprend les agricultrices et les agriculteurs qui ne sont pas dans le GP ainsi que des représentant-e-s d'autres groupes d'intérêts (propriétaires de vergers, chasseurs, Environnement et forêts, OQE).

Le travail du GC s'est concentré sur la participation active à 3 ateliers devant permettre de respecter le principe de participation appliqué à la démarche. Le groupe a un droit de consultation.

Le groupe de concertation et le groupe de projet ont siégé, à trois reprises, soit les 31 août (22 participant-e-s), 16 septembre (16 participant-e-s) et 20 octobre (18 participant-e-s)

Pierre Simonin, responsable des améliorations foncières au Service de l'Economie Rurale du canton du Jura, Bernard Studer (Bureau Eschmann), Olivier Girardin (FRI) et Pauline Gigandet (FRI) ont par ailleurs, pris part à toutes les séances, qu'elles soient du groupe de consultation ou du groupe de projet.

3. INVENTAIRE ET ANALYSE

L'inventaire et l'analyse des données ont été effectués sur la base des cinq domaines de la planification agricole. Les informations ont été recueillies auprès de diverses personnes ressources et institutions. Un entretien (cf. Annexe 2 Guide d'entretien) a été également planifié, en juillet, dans les treize exploitations agricoles.

3.1. PRODUCTION AGRICOLE

3.1.1. EXPLOITATIONS ET PRODUCTIONS

La commune de Cœuve compte treize exploitations agricoles (cf. Annexe 3 Descriptif des exploitations) dont deux sont en association (2 x 2). Trois exploitants ont une activité principale autre que l'agriculture (entreprises artisanales et un salarié). Ce dernier cessera complètement sa production à fin 2010.



Un exploitant loue une petite ferme dans un village voisin. Les exploitants de trois fermes, entre 46 et 64 ans, n'ont pas de relève assurée à ce jour.

Quelques agriculteurs exercent des activités lucratives accessoires par exemple, des travaux pour des tiers. Un agriculteur récupère les déchets verts de la commune en les utilisant pour ses champs alors qu'un autre s'occupe du déblaiement de la neige et du salage.

Les exploitations sont toutes de type PER (prestations écologiques requises) présentent les caractéristiques suivantes :

- Les exploitant-e-s détiennent quelque 600 UGB (unité de gros bétail).
- Trois exploitations produisent à titre principal du lait de fromagerie (Fromagerie de Courgenay, Gruyère AOC). Une arrêtera d'ici 2011.
- Trois exploitations produisent du lait destiné à l'industrie (MIBA).
- Plusieurs exploitations détiennent du bétail d'engraissement (bovins, porcs, moutons, volaille).

- La plupart des exploitations produisent des céréales et/ou du maïs et/ou de la betterave et/ou du tabac (env. 360 ha de terres ouvertes). Le solde (env. 280 ha) est constitué de prairies, pâturages, vergers.

Plusieurs collaborations entre agriculteurs-trices ont été entreprises dans le cadre de l'exploitation de leur ferme, l'échange de terrains et l'acquisition des machines. Des agriculteurs sous-traitent aussi l'une ou l'autre activité à des collègues.

3.1.2. EVOLUTION DES DERNIÈRES ANNÉES

Ces dix, voire quinze dernières années ont été marquées par divers changements et parfois importants pour l'une ou l'autre ferme, soit

- Augmentation du cheptel
- Abandon de l'une ou l'autre culture
- Cessation d'une production ou passage à une autre production
- Augmentation de la quantité de lait produite
- Changement dans le mode de production du lait (industriel <-> fromagerie)
- Abandon des contingents de lait au profit de droits de production
- Baisse du prix des matières produites
- Amélioration ou agrandissement du parc machines
- Augmentation des terres louées ou acquisition de terres
- Augmentation de la taille des parcelles par le biais des échanges
- Agrandissement, construction ou acquisition de bâtiments
- Décès de l'époux
- Emploi d'un fils sur l'exploitation
- Valorisation de l'écologie

3.1.3. APPRÉCIATION DE LEUR SITUATION PAR LES AGRICULTEURS ET AGRICULTRICES

Lors des entretiens individuels menés dans les treize exploitations, nous avons demandé aux agriculteurs-trices d'évaluer leur situation. Le tableau de la page suivante inventorie les principaux points forts et points faibles, cités indifféremment.

Points forts	Points faibles
Bonnes terres	
Parc machines	Pas de relève
Association	Prix des productions en baisse et beaucoup d'inconnues
Réseau OQE	Manque de diversification
Bonne entente entre les agriculteurs	Parc de machines qui se fait vieux
Vivre de sa passion	Conflits avec le voisinage
Taille de l'exploitation	Eparpillement de parcelles

Rationalisation	Agrandissement inapproprié et impossible
Partage de machines	Ecurie occupée partiellement
Collaboration avec les collègues	Peu de liquidité à disposition
Autonomie dans la gestion de l'exploitation et/ou l'entretien des machines	Anciens bâtiments peu fonctionnels et rationnels
Lait de fromagerie bien qu'une partie soit payée en lait industriel	Dépendance de l'agriculture vis-à-vis des paiements directs
Echange de parcelles	Equilibre vie professionnelle – vie de famille
Diversification des activités	Qualité des chemins
Equilibre entre travail et la main d'oeuvre	Agriculture trop intensive par rapport aux paiements directs destinés à l'extensive
Qualité de vie	Endettement important
Emplacement favorable de la ferme	La moitié des feuillets en-dessous de 25 a
Infrastructure attractive	Taux important de la part des terres louées

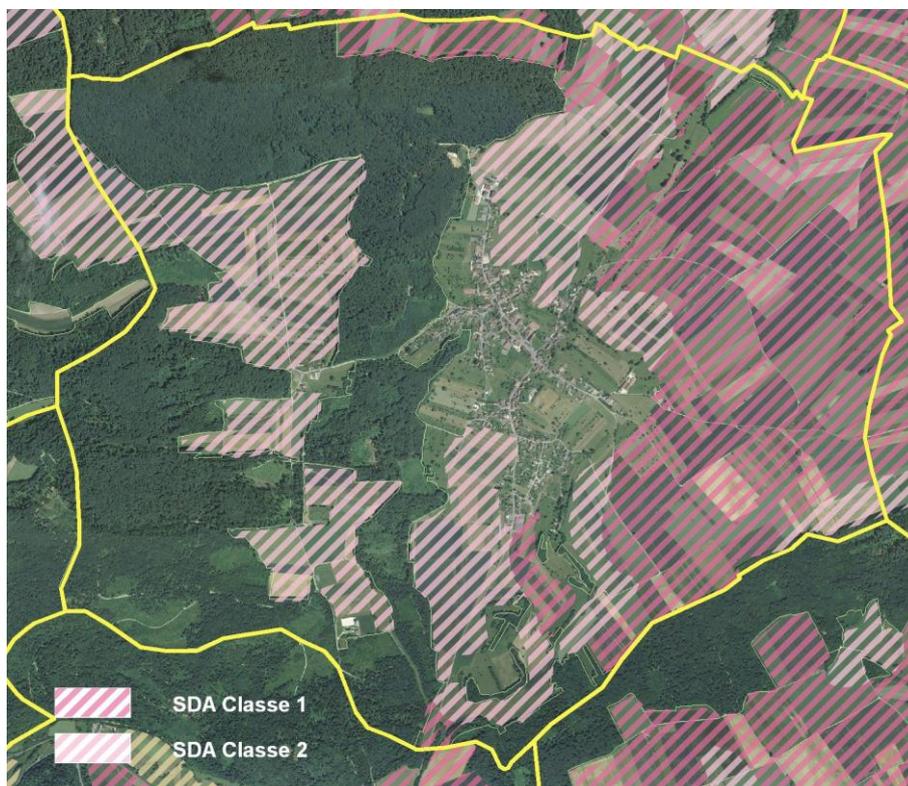
En général, les exploitant-e-s sont satisfaits de la rentabilité de leur exploitation, mis à part deux ou trois exceptions. Quelques-uns ne la connaissent pas exactement dans la mesure où elle est intégrée à d'autres activités.

3.1.4. VOCATION AGRICOLE



Le finage de Cœuve est situé en zone de plaine. Il est constitué essentiellement de surfaces d'assolement (SDA) :

- SDA Classe 1 : 312 ha (48% de la SAU) ⁴
- SDA Classe 2 : 274 ha (42% de la SAU)
- Total SDA : 586 ha (90% de la SAU)



Surfaces d'assolement classe 1 et 2

Une analyse pédologique a été réalisée par un bureau spécialisé sur quelques parcelles du ban de Cœuve situé au nord-est et au sud-est de la localité dans le cadre d'un autre mandat.

Les sols rencontrés ont une profondeur utile importante, dépassant les 70cm. La texture est de type silto-limoneuse avec un taux de silt supérieur à 50%. La teneur en argile n'excède en principe pas les 30%. Globalement, ces sols ne sont donc pas lourds. Le seul défaut constaté est une certaine sensibilité au phénomène de battance. Des traces de compaction pouvant générer un déficit d'aération ont également été mises en évidence. Comparativement aux sols présents dans d'autres communes ajoulotes, les secteurs analysés ne présentent pas de problème de pierrosité excessive.

D'une manière générale, la partie Est du finage de Cœuve présente une excellente aptitude agricole grâce à des sols profonds à la texture équilibrée. Le système cultural préconisé pour les secteurs analysés par le pédologue est de type A0, correspondant aux grandes cultures sans contrainte particulière selon la méthode développée par l'institut de recherches agricoles de Zurich-Reckenholz (ART).

3.1.5. EXPLOITATIONS AGRICOLES

Dans le canton du Jura, la SAU moyenne par exploitation était d'environ 36 ha en 2007. A Cœuve, elle atteint presque 50 ha, voire 60 ha si l'on ne considère que les exploitations à

⁴ Source : données du SIT cantonal

titre principal. L'exploitation la plus importante dispose d'une SAU de 117 ha, contre 5 ha pour la plus petite.

Cette SAU par exploitation particulièrement élevée constitue un atout évident dans le contexte de la politique agricole actuelle qui accorde une part importante des paiements directs en fonction de la surface.

Selon l'inventaire annexé (cf. Annexe 3 Descriptif des exploitations), plus de 55% de la SAU de Cœuve est composée de terres ouvertes. Cette part est nettement supérieure à la moyenne observée dans le district de Porrentruy (env. 40% en 2007).



Au total, le finage compte 2'200 parcelles qui ont une surface moyenne très faible d'environ 32 ares. Le plan des secteurs exploités (cf. Annexe 12) démontre que, par le biais des échanges, les agriculteurs-trices ont réussi à constituer des unités d'exploitation de dimension importante permettant un travail rationnel des terres. Les treize exploitations se répartissent ainsi environ 300 unités d'exploitation. Le plus grand de ces secteurs dépasse les 19 ha, 17 secteurs ont une surface supérieure à 7 ha. Un agriculteur se contente d'exploiter 5 secteurs, alors qu'un autre en exploite encore 55. Il existe ainsi encore un certain potentiel de rationalisation par le regroupement. Les exploitations avec des vaches laitières disposent de droits de production élevés. Ils atteignent et dépassent les 200'000 kg pour 5 des 7 exploitations produisant du lait.

3.1.6. PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET TERRES EN LOCATION

Le territoire de la commune de Cœuve compte 2'600 parcelles pour 1'162 ha⁵. La partie agricole (sans la forêt et la zone à bâtir) totalise environ 650 ha pour 2'160 parcelles appartenant à 320 chapitres⁶. Il s'agit d'un morcellement très important, en comparaison avec d'autres communes jurassiennes, la surface moyenne des parcelles atteint à peine 30 ares.

Les agriculteurs-trices possèdent seulement 40% de la SAU de la commune. Par exploitation, le taux de location varie entre 0 (1 exploitant à titre accessoire) et 80 %. La commune de Cœuve ne possède qu'une surface relativement modeste (~25 ha). Ce taux de

⁵ Source : données du Registre foncier, état août 2010

⁶ 1 hoirie ou 1 copropriété = 1 chapitre, si 4 frères et sœurs se partagent une parcelle, ils forment un chapitre.

location particulièrement élevé démontre la dépendance des agriculteurs-trices vis-à-vis des propriétaires non-exploitant-e-s. Ils craignent, qu'en cas de remaniement parcellaire, une partie des terres louées leur échappe suite à des ventes ou à la location à des tiers. Les exploitant-e-s ne disposent pas de droit de préemption sur les parcelles de moins de 25 ares qu'ils louent. Ces dernières ne sont par ailleurs pas soumises au prix licite.

Dans la partie agricole, on dénombre 1'117 parcelles de moins de 25 ares représentant une surface de 189 ha dont 111 ha appartiennent à des propriétaires non-agriculteurs (cf. Annexe 4 Tableau des parcelles de moins de 25 ares). Ainsi, environ 17% de la surface de la zone agricole de Cœuve échappent au prix licite et au droit de préemption. L'attitude défensive et la crainte de voir se réaliser un éventuel remaniement parcellaire sont donc compréhensibles.

Les expériences de communes voisines (Dampheux=conflits avec les milieux de la nature; Alle=augmentation du prix de location des terres) n'ont pas non plus contribué à rassurer les agriculteurs-trices vis-à-vis du remaniement parcellaire. A noter que la commune de Vendlincourt a procédé à une rénovation des chemins sans remaniement parcellaire.

La concurrence est forte vu le taux important de location chez les agriculteurs-trices. Une des craintes émises est d'être aussi confronté à des agriculteurs-trices faisant de l'agriculture à titre « accessoire », dotés d'un pouvoir d'achat élevé et pouvant se permettre d'acheter du terrain à des prix dissuasifs. Cette crainte est illustrée par un exploitant possédant une autre entreprise et qui a doublé sa surface en acquérant des terres ces dernières années.

Un regroupement des terres s'est ainsi réalisé au fil du temps et cela depuis une trentaine d'années. En effet, de nombreuses parcelles ont été échangées plusieurs fois afin d'avoir un regroupement maximal de parcelles par exploitant-e. Les propriétaires ne sont pas forcément tous orientés sur ces transactions. D'autres ont aussi refusé de l'envisager.

Enfin, quelques agriculteurs-trices de Cœuve exploitent également des terres dans les villages voisins. La réciprocité existe aussi à Cœuve où des agriculteurs-trices de Porrentruy, Vendlincourt et Dampheux y cultivent des terres.

3.1.7. PERSPECTIVES, SOUHAITS ET DÉFIS

Il a été demandé aux interviewé-e-s de relever les perspectives de développement de l'agriculture ainsi que leurs souhaits en la matière et les défis à relever. En voici les principaux éléments:

- Chemins:
les chemins sont un outil indispensable. Par ailleurs, ils sont aussi utiles à la population et en particulier, aux usagers-ères de la zone agricole. Leur qualité n'est plus satisfaisante. Plusieurs chemins sont en pente et en groise. Leur état n'est plus adapté au matériel roulant actuel. Une partie des chemins pourrait être construite sur des itinéraires de randonnée pédestre (bande de roulement). Il y a lieu de privilégier une rénovation durable ainsi que les grandes dessertes. La raison doit l'emporter en faisant des choix appropriés.
- Collaborations :
potentiel pour une CUMA ou des machines en commun ainsi que des bâtiments ou des infrastructures en commun (hangar de machines ou de stockage, fosse commune). Enfin, analyser dans quelle mesure l'achat d'aliments et d'engrais pourrait être opportun.
- Cultures :
des cultures disparaissent, d'autres apparaissent.

- Environnement :
la tendance va vers l'augmentation des jachères et des compensations écologiques. Une rotation en commun au niveau de l'assolement des sols pourrait être envisagée. Deux ou trois agriculteurs-trices ne souhaitent plus d'emprise écologique sur le territoire de Cœuve.
- Exploitation agricole :
la politique agricole devrait privilégier les exploitations à l'échelle humaine (50 ha). Des mesures de rationalisation peuvent être examinées. Une diversification peut être envisagée par deux ou trois agriculteurs.
- Fruitiers :
revitalisation des fruitiers Mont-de-Cœuve et des vergers existants. Il y aurait lieu de redéfinir les zones à vergers et d'envisager la transformation ainsi que la commercialisation des fruits, par la création d'un centre fruitier (association).
- Investissements futurs :
des besoins émis, comme des hangars supplémentaires pour les machines ou le stockage de la matière première ainsi que dans le renouvellement de machines. Quelques souhaits de rénovation ou de construction de bâtiments d'habitation ou d'exploitation ont aussi été exprimés.
- Lait industriel et fromagerie :
génère beaucoup de questionnements. L'avenir dépend aussi des droits de production à acquérir. La marge est faible pour augmenter la production du Gruyère. Pour d'autres précisions, il y a lieu de se référer à l'enquête et au rapport à paraître (fin 2010) sous l'égide de la commission cantonale économie laitière.
- Remaniement parcellaire ou amélioration foncière intégrale :
Le remaniement s'il se produit, risque de mettre en péril les exploitations. Les paysans-locataires craignent une surenchère des prix de location et de vente. Un remaniement incitera les propriétaires à vendre et les agriculteurs risquent de ne pas disposer de l'argent nécessaire et ainsi pourraient être très affaiblis. Des agriculteurs-trices sont d'avis que le remaniement ne leur permettra pas d'obtenir de si belles parcelles qu'actuellement. Les propriétaires des arbres dispersés pourraient aussi se montrer réticents. Les problèmes générés par d'autres remaniements des communes voisines font peur aux agriculteurs-trices. Aucun village n'en n'est sorti indemne. La bonne entente entre agriculteurs risque aussi d'être mise à mal. Enfin, un remaniement, coûte plus qu'il ne rendra. En conclusion, la majorité des agriculteurs ne voit pas l'intérêt d'un remaniement bien que certains admettent qu'il permettrait de clarifier la situation de la propriété foncière et des locations.
- Terres :
dans la mesure du possible, pouvoir acheter du terrain, régulièrement et réparti dans le temps, afin de disposer des fonds nécessaires.
- Zone à bâtir :
la zone de construction prend de l'ampleur et la terre agricole se raréfie. Il y a lieu de freiner l'extension de la zone de construction et privilégier la rénovation des maisons « fantômes » ou potentiellement inhabitées du village. Une aide financière pourrait être allouée pour maintenir le vieux bâti du village. Des aides devraient être accordées pour la rénovation de maisons d'habitation.
- Vision :
regrouper les exploitations du village et envisager un atelier de production par ferme en utilisant toutes les machines en commun.

3.1.8. REMARQUES

L'agriculture suisse connaît depuis une dizaine d'années une redéfinition de sa mission première et des conditions cadres. Secteur économique reconnu et très protégé, érigé en instrument de défense nationale au même titre que l'armée, elle s'est vu remettre en cause profondément, aussi bien sur le plan politique, économique que social.

Dans ce nouveau contexte, la fonction environnementale de l'agriculture est devenue centrale et indispensable à légitimer les aides publiques reçues. Ainsi, les attentes adressées à l'agriculture deviennent multiples, voire contradictoires, et touchent à des domaines très variés de l'activité agricole: entretien du paysage, maintien des ressources naturelles et de la biodiversité, prévention des catastrophes naturelles, contribution à la vie sociale et économique dans les zones périphériques.

Ces changements ne sont pas tous vécus de la même manière et au même rythme. De nombreux agriculteurs-trices se sont adaptés au contexte, soit par conviction, soit par opportunité ou alors soit par un mixte des deux. Un interviewé pense qu'il est préférable d'être offensif que sur la défensive et ainsi, saisit les opportunités de la politique agricole. Un autre confirme son plaisir de traire.

A Cœuve comme ailleurs, des agriculteurs-trices résistent aux nombreux changements vécus. Ils n'ont pas encore accepté la multifonctionnalité de l'agriculture. Ils expriment ce mal-être par des citations du genre « j'ai de la peine à planter des fleurs lorsqu'une partie de la population meurt de faim », « on nous apprend à ne plus savoir cultiver », etc. En effet, il n'est pas évident de devoir abandonner un héritage de repères transmis de génération en génération, comme des pratiques, des croyances, une certaine éthique ou encore un autre rapport à la terre et au métier, etc.

3.2. RESSOURCES TECHNIQUES

3.2.1. BÂTIMENTS

La plupart des bâtiments (mis à part l'une ou l'autre exception) sont fonctionnels du point de vue des exploitant-e-s. Plusieurs bâtiments ont été rénovés ou construits dans les vingt dernières années. Les fermes sont pour la plupart dotées d'hangars à machines ou à stockage.

Plusieurs exploitants ont aussi signalé un manque de place. Ainsi, des besoins en hangars à machines ou à stockage ont été exprimés. Un agriculteur a relevé un besoin dans l'entretien des toitures des bâtiments. D'autres besoins ont été exprimés comme la construction d'une étable (2x) ou encore la construction d'une maison (2x).

3.2.2. MOYENS DE PRODUCTION

La majorité des agriculteurs dit posséder un parc attractif de machines bien que l'un ou l'autre avoue avoir des machines vieillissantes ou encore à acquérir. Quelques machines sont partagées entre deux agriculteurs. Quatre agriculteurs ont créé une SAUMA alors qu'au moins deux autres font partie de la CUMA de Betteraves d'Ajoie.

3.2.3. RESSOURCES PERSONNELLES

Deux paires d'agriculteurs (2x2) travaillent en association. Sept exploitations emploient un fils soit à temps complet ou partiel.

Les épouses gèrent principalement l'administration de l'exploitation et donnent un coup de main à la ferme soit régulièrement ou selon les besoins. L'une d'elles est fortement engagée

dans l'exploitation agricole. Quant aux autres, elles se consacrent principalement à l'éducation des enfants et au ménage ou ont des emplois à temps partiel à l'extérieur.

La moitié des exploitants possède un certificat fédéral de capacité d'agriculteur alors que l'autre moitié n'en possède pas.

Les années de naissance des exploitant-e-s varient entre 1946 (1), 1955 (3), 1956 (1), 1958 (1), 1959 (1), 1961 (1), 1964 (1), 1965 (1), 1967 (1), 1968 (1), 1977 (1), 1980 (1), 1982 (1).

Comme nous l'avons écrit, sept fermes comptent de la relève, trois n'en ont pas et pour trois autres, ce n'est pas encore un thème d'actualité.

3.2.4. COHABITATION

Nous avons demandé aux agriculteurs-trices d'évaluer le degré de satisfaction de la cohabitation avec divers acteurs-trices.

- Entre agriculteurs-trices :
elle est bonne, voire très bonne malgré une certaine concurrence. L'ambiance a été délétère par le passé par le fait de la politique et des rancunes entre familles.
- Avec les voisins :
elle est en général bonne mise à part l'une ou l'autre exception. A noter qu'une exploitation, en zone agricole, vit un conflit avec une habitation voisine depuis plusieurs années.
- Avec la population :
elle est généralement bonne. Le fait d'avoir quelques exploitations dans le village contribue, en général, à favoriser les liens de proximité avec la population. Par ailleurs, la diminution des nuisances agricoles a aussi contribué au fait que les paysans sont mieux acceptés que par le passé. Un agriculteur estime par ailleurs qu'une ferme ou des fermes dans le village sont essentielles au même titre que le magasin, la poste, etc.
Les nouveaux habitants sont plus exigeants vis-à-vis des nuisances. S'ils apprécient les avantages de la campagne, parfois, ils rechignent à accepter les contraintes (cloches, purin, etc.). Des épandages de fumier ou de purin se déroulent parfois le vendredi ou le samedi et sont des éléments de conflits potentiels. Ces expériences pourraient conduire la commune à élaborer un règlement communal, ce que redoutent certains agriculteurs-trices.
- Avec les autres usagers-ères :
la cohabitation est en général bonne bien que parfois, la cohabitation avec les chasseurs, est mal vécue (passage dans les champs et utilisation des chemins) même si elle s'est améliorée. Idem avec les cavaliers et cavalières.



3.2.5. INFRASTRUCTURES

Le vaste finage de Cœuve est desservi par un réseau de chemins agricoles relativement dense. Exceptés quelques chemins de base disposant d'un revêtement bitumeux – en particulier la route d'Alle et la route du Mont-de-Cœuve – les accès existants sont généralement de type graveleux. Certains d'entre eux ont fait l'objet d'un gravillonnage dont le résultat sur le moyen terme ne donne pas satisfaction.

Le réseau principal dessert d'importants secteurs de terres ouvertes. Il est soumis à des charges en constante augmentation due à l'évolution de la mécanisation. Les gabarits et les revêtements actuels ne permettent pas de répondre aux exigences d'une agriculture moderne et fonctionnelle nécessitant des infrastructures rationnelles.

L'emplacement des chemins détermine la forme des parcelles. Certains chemins ne sont pas forcément judicieusement placés. Il en résulte des formes de parcelles inadaptées et des longueurs de culture insuffisantes. Certains tracés sont par ailleurs sinueux, des adaptations des limites foncières permettraient d'obtenir des chemins plus rectilignes.

A noter qu'il n'y a pas de règlement communal lié aux chemins et ni à leur entretien.



Tracé sinueux d'un chemin existant

Les chemins existants présentent fréquemment des profils en travers « encaissés » induisant une concentration des eaux de surface et des phénomènes de ravinement. Idéalement, ces chemins devraient être rehaussés et présenter un dévers permettant une évacuation latérale des eaux de surface.



Chemin encaissé avec ravinement sur le côté gauche

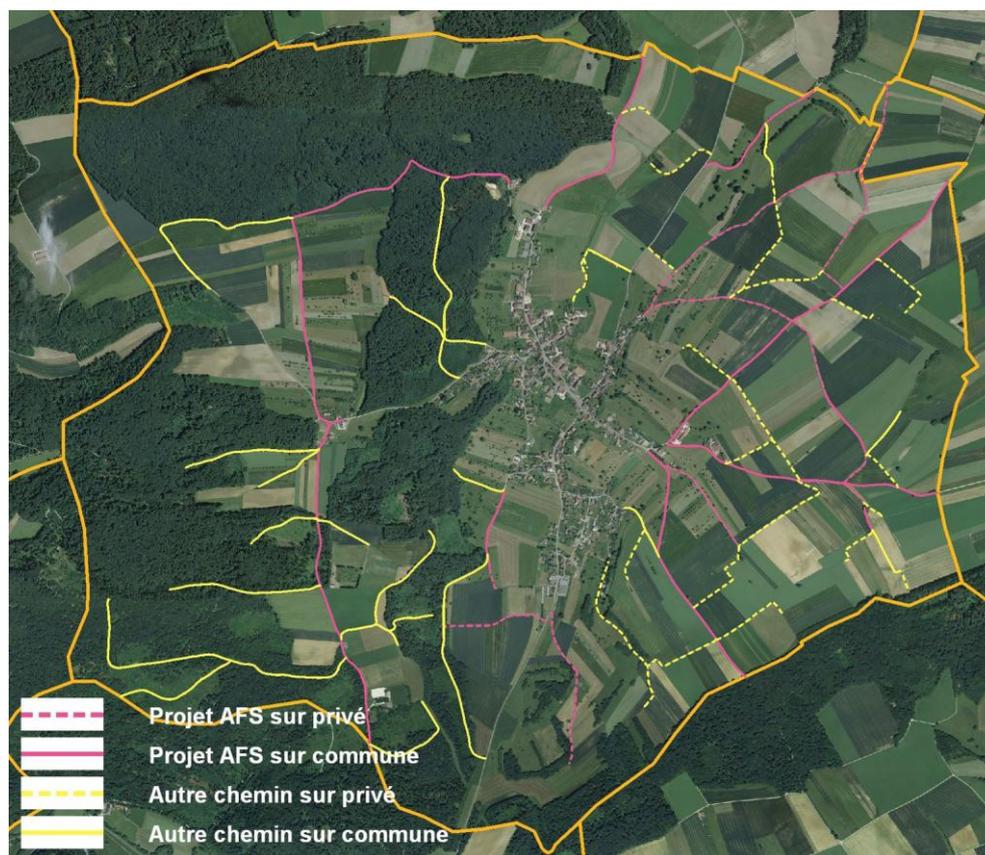
La route Alle-Cœuve est soumise à une charge de trafic non-négligeable compte tenu de son gabarit. En 2006, son trafic journalier moyen était de 1'250 véhicules, soit plus de la moitié du trafic mesuré sur la route cantonale Porrentruy-Cœuve (2'450 véhicules). Le trafic agricole n'est ainsi qu'une composante marginale de la charge totale de trafic sur la route Alle-Cœuve. Cette remarque est également valable dans une moindre mesure pour la route du Mont-de-Cœuve.

Environ deux tiers des chemins existants se trouvent sur des parcelles appartenant à la commune. Le solde est formé de chemins ruraux publics situés sur des parcelles

appartenant à des privés, reportés sur les anciens plans cadastraux, mais pas inscrits au Registre foncier, comme c'est l'usage dans le district de Porrentruy.

<i>Propriété foncière</i>	<i>Longueur</i>	<i>Part</i>
Privé	12.6 km	37%
Commune	21.5 km	63%
Total	34.1 km	

Propriété foncière des chemins existants



Réseau de desserte

Le projet d'AF simplifié prévoit la réfection d'environ 16 km de chemin, dont environ les deux tiers sont situés sur des parcelles appartenant à la commune. Environ 10 km devraient être aménagés en béton (bandes pleines et bandes de roulement). Le solde sera réfectionné en bitume ou en groise.

<i>Revêtement</i>	<i>Privé</i>	<i>Commune</i>	<i>Total</i>
BE	2.0 km	4.9 km	6.9 km
BI	0.0 km	3.2 km	3.2 km
BR	1.3 km	1.8 km	3.1 km
GR	2.3 km	0.5 km	2.7 km
Total	5.5 km	10.4 km	15.9 km

Aménagements prévus dans le cadre du projet d'AF simplifiées

Certains chemins agricoles sont des itinéraires privilégiés pour la randonnée pédestre et les autres formes de mobilité douce. Certains tronçons figurent dans des plans sectoriels et sont balisés. Il faut également tenir compte de ces utilisations mixtes dans le cadre des mesures prévues (en particulier assurer la coordination avec le type de revêtement défini au plan sectoriel des chemins de randonnée pédestre).

3.3. PRESTATION D'INTÉRÊT PUBLIC

3.3.1. LA FORÊT

Les forêts de Cœuve (360 ha de forêts communales et 30 ha de forêts appartenant à des privés) représentent le tiers de la superficie communale. Le domaine forestier est composé essentiellement de feuillus (hêtres), mais également d'épicéas, de sapins et dans une moindre mesure de chênes. La commune est rattachée d'une part, au triage forestier « Les Foyards » en collaboration avec les communes de Alle et Vendlincourt et d'autre part, au triage « Les Etangs » regroupant les communes de Beurnevésin, Bonfol, Dampheux et Lugnez).

La forêt est un lieu de rencontre, de détente et de loisirs. Ainsi, la commune a réalisé en l'an 2000, une cabane forestière « Devant Rosier ».

3.3.2. RÉSEAU OQE

L'Ordonnance sur la qualité écologique (abrégée OQE) a pour but de contribuer à la sauvegarde et à la promotion de la biodiversité naturelle au niveau régional. Les objectifs de l'OQE sont

- d'améliorer la qualité biologique des surfaces de compensation écologique (SCE) ;
- d'encourager la mise en réseau des SCE afin de favoriser les déplacements de la faune et la dispersion de la flore.

Faire coexister au mieux des activités agricoles et la présence d'espèces animales et végétales variées, tel est le but d'un réseau OQE.

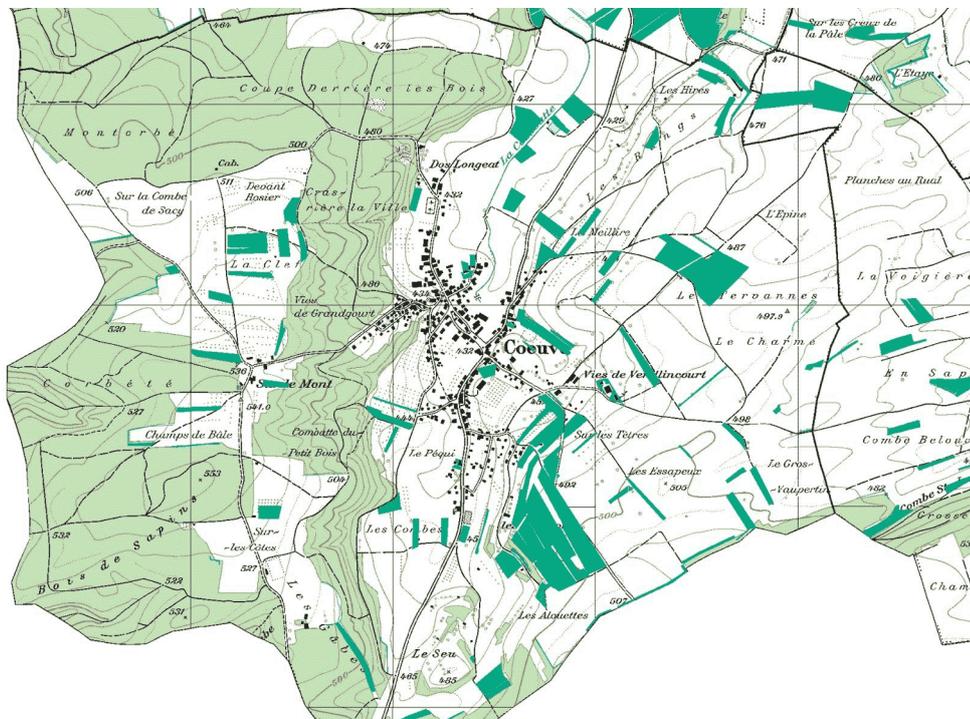
L'OQE fait suite à la mise en place dans les années nonante de la compensation écologique en agriculture. Elle a été élaborée dans le but d'optimiser l'effet des surfaces de compensation écologique (SCE) sur la biodiversité. Elle complète le système de contributions basé sur l'Ordonnance sur les paiements directs (OPD) et la Loi sur la protection de la nature (LPN).

La participation au réseau OQE se fait de manière volontaire. La Confédération a établi des exigences minimales, en matière de réseaux OQE, à partir desquelles les cantons ont élaboré leurs propres directives cantonales en tenant compte de leurs particularités régionales.

Ainsi, le réseau OQE Vendline-Coeuvatte a été créé en 2007 et est porté par la Chambre Jurassienne d'Agriculture. Il s'étend principalement sur les communes de Beurnevésin, Bonfol, Cœuve, Dampheux, Lugnez et Vendlincourt. Ce sont plus de 40 agriculteurs-trices qui y ont adhéré. Il est dans sa 4ème année de mise en œuvre (2010) et est soutenu pour une durée de 6 ans.

Neuf agriculteurs-trices de Cœuve sur treize ont adhéré au réseau OQE. L'adaptation aux mesures de la politique agricole ainsi que des intérêts économiques ont motivé leur adhésion.

Les mises en jachère, la culture des « petites fleurs » ainsi que les tâches administratives, ne séduisent pas les agriculteurs restants à adhérer au réseau OQE. De leur point de vue, la fonction première de l'agriculture est de produire et de nourrir. Ainsi, ils ne se retrouvent pas dans les mesures environnementales de la politique agricole. « Comment cultiver des fleurs alors que dans le monde, des personnes crèvent de faim ? », conclut l'un d'eux.



Surfaces de compensation écologique avec contributions OQE - Réseau

A Cœuve, ce sont actuellement environ 7'560 ares qui sont exploités dans le cadre du réseau. Plusieurs types de mesures (prairies extensives, pâturages extensifs, jachères florales, arbres isolés, etc.) ont été pris en compte.

Des espèces rares comme la rainette verte, l'alouette des champs, la perdrix grise, le lièvre commun, la pie grièche écorcheur, la chouette chevêche sont particulièrement visées par le réseau OQE. La région de Cœuve héberge par ailleurs quelques-unes des dernières chouettes chevêches d'Athéna qui est intimement liée à la présence d'arbres fruitiers haute-tige.

De manière générale, autant les adhérent-e-s au réseau OQE que les non-adhérent-e-s se disent sensibles à l'écologie. Néanmoins, quelques exploitants souffrent de l'étiquette de « pollueurs » attribuée par quelques défenseurs de l'environnement ou autres contribuables. La nature est leur outil et de ce fait, ils confirment leur intérêt à l'entretenir dans de bonnes conditions. Le bon sens des choses, la conscience professionnelle, le respect des normes PER, la mise en valeur de l'engrais de ferme ou encore l'adhésion au réseau OQE, sont des mesures, dans l'ensemble, partagées qui contribuent à la biodiversité. Quelques-uns s'insurgent contre le fait qu'un agriculteur qui commet une erreur est pénalisé sans délai alors que le citoyen lambda utilise régulièrement du « Roundup » pour son gazon, sans être inquiété.

3.3.3. VERGERS ET ARBRES FRUITIERS

Les vergers d'arbres fruitiers de Cœuve sont largement connus dans le canton du Jura pour être parmi les plus denses de la région, le plus important étant situé au Mont-de-Cœuve et est placé en zone de protection du paysage.

La Fondation Rurale Interjurassienne a procédé à un recensement des arbres fruitiers haute tige durant la période 2005-2006 (cf. Annexe 5 Recensement des arbres fruitiers). Sur le territoire de Cœuve, aussi bien sur les parcelles agricoles que dans le périmètre bâti, il a été recensé 3'473 arbres (1 arbre = 1 are), soit 1'449 pruniers, 1'105 cerisiers, 618 pommiers, 153 noyers, 80 poiriers, 26 cognassiers et 42 divers. Durant la période de 1951 à 2006, le nombre d'arbres fruitiers à haute tige est passé de 8'894 à 3'473 arbres, soit une diminution de 61 %. Quant à l'état des arbres, 61 % sont en production, 23 % vieillissants et 16 % jeunes. En considération du nombre d'arbres recensés, la part des arbres fruitiers représente quelque 5 % de la surface agricole utile.

La majorité de la production (quelque 90 % selon un agriculteur) n'est pas valorisée. Une petite partie est utilisée principalement à des fins privées (cuisine, distillation, etc.). Des paramètres comme le prix de la main d'œuvre, la disponibilité, la réduction du nombre d'agriculteurs ont contribué au fait que les arbres ne sont plus entretenus et que les fruits y pourrissent dessous.



Les bonnes parcelles devraient être libres d'arbres afin d'être cultivées sans encombre. Les agriculteurs souhaiteraient avant tout des zones à vergers car les arbres isolés sont des contraintes pour l'agriculture tout en admettant qu'ils valorisent le paysage.

Si les fruitiers nécessitent de la main d'œuvre, l'un ou l'autre exploitant estime qu'il serait possible de tirer parti des fruitiers en se professionnalisant. Un exploitant fait fructifier ses fruitiers et en loue une partie. Un autre estime qu'une gestion des fruitiers et des vergers devient urgente sans quoi, les vergers comme les fruitiers deviendront rares à Cœuve d'ici dix ans.

Quelques agriculteurs-trices pensent qu'il y aurait lieu de privilégier l'entretien avant d'en replanter alors que d'autres se demandent pourquoi en planter puisque les fruits ne sont pas cueillis.

A noter que Cœuve compte un pressoir qui sera rénové prochainement dans le cadre du Projet Vergers+. Vergers+ est un projet soutenu par le Fonds Suisse pour le Paysage et géré par la Fondation Rurale Interjurassienne qui a pour but de promouvoir les vergers et arbres à haute tige.

Dans le cadre d'un éventuel remaniement parcellaire, les vergers font partie intégrante de l'étude d'impact qui est réalisée dans ce cadre. Des compensations sont allouées.

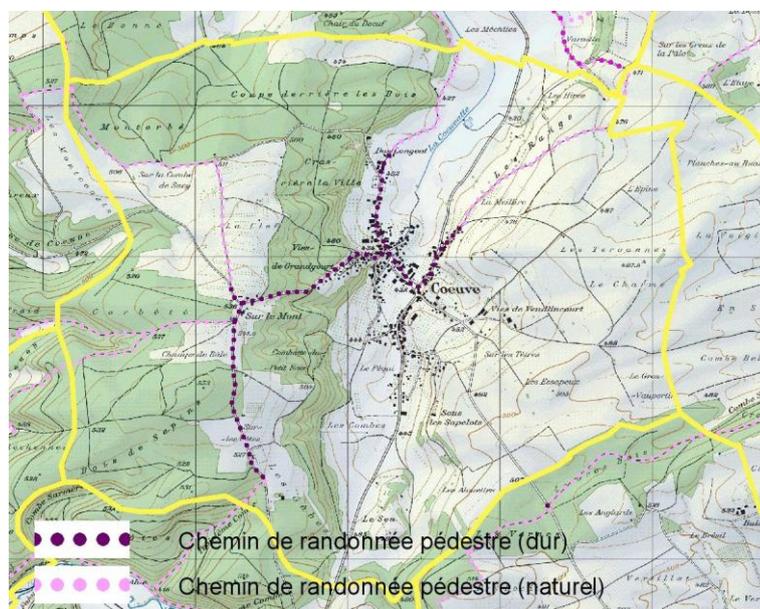
3.3.4. RÉSEAUX TOURISTIQUES ET MOBILITÉ DOUCE

Le territoire communal de Cœuve est traversé par de nombreux itinéraires de mobilité douce ainsi que des pistes pour cavaliers et pour roulettes.

RANDONNÉE PÉDESTRE

Les chemins de randonnée pédestre sont définis dans un plan sectoriel cantonal qui opère une distinction selon le revêtement (dur, naturel, mixte).

A Cœuve, la longueur du réseau des chemins de randonnée pédestre atteint près de 14 km.

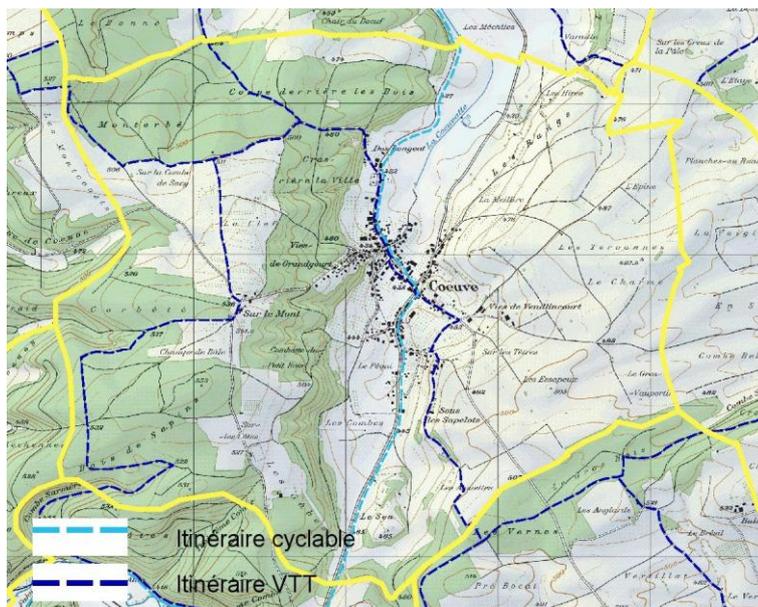


Chemins de randonnée pédestre selon le plan sectoriel

ITINÉRAIRES CYCLABLES ET RÉSEAU DES PISTES VTT

Le réseau des pistes VTT est défini par la fiche 3.22.2 du Plan directeur cantonal. Il emprunte généralement des chemins existants. Sa longueur totale sur le territoire communal de Cœuve atteint près de 11 km.

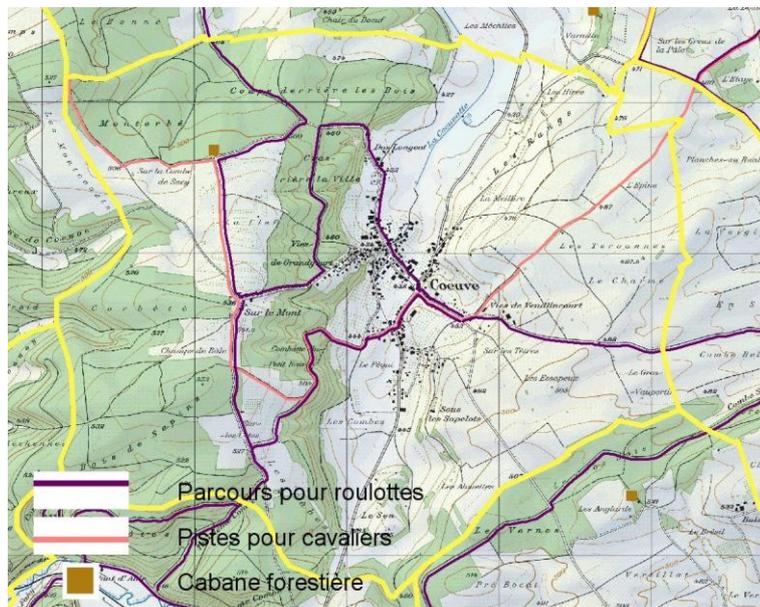
Les itinéraires cyclables sont définis dans un plan sectoriel cantonal approuvé par le Parlement en 2002. A Cœuve, le seul itinéraire cyclable suit la route cantonale Porrentruy-Dampfreux.



Itinéraires cyclables et réseau des pistes VTT

PISTES POUR CAVALIERS ET PARCOURS POUR ROULOTTES

La fiche 3.22.3 du Plan directeur cantonal traite des réseaux et des activités équestres, en particulier des pistes pour cavaliers et des parcours pour roulottes.



Parcours pour roulottes et pistes pour cavaliers (information préalable)

3.3.5. DISTRICT-FRANC VENDLINE-COEUVATTE

En 2007, le Canton du Jura a examiné la possibilité de créer un district franc fédéral dans le canton du Jura, sur la base d'un dossier élaboré par l'Office de l'Environnement. Le projet, qui se justifie par la situation précaire de certaines espèces de mammifères et d'oiseaux inféodés à l'espace rural de plaine, propose la création d'un district franc d'une superficie de 866 ha sur le plateau sis entre les villages de Cœuve, Vendlincourt, Bonfol et Damphreux.

Par rapport aux districts francs existants, qui se situent tous en haute ou moyenne montagne, le projet jurassien est novateur. Si ce dernier voit le jour, il serait en effet le premier à être réalisé dans un espace rural de plaine. En Suisse, beaucoup de mammifères et d'oiseaux sauvages fréquentant les espaces agricoles ont vu leur effectif diminuer et certains d'entre eux ont même disparu. Ce constat est à l'origine du développement du projet jurassien qui a les objectifs suivants :

- protéger le lièvre brun et mettre en place les conditions permettant la réintroduction et le maintien de la perdrix grise;
- conserver la zone en tant qu'habitat varié pour les mammifères et oiseaux sauvages de plaine;
- favoriser la mise en réseau des biotopes

Les mesures du district-franc sont complémentaires à celles du réseau OQE. Un district franc ne devrait pas engendrer de nouvelles contraintes pour l'agriculture. Il vise la mise en place de mesures de gestion de la faune et se fera sur des bases volontaires uniquement. Les éventuelles pertes d'exploitation seront compensées.

Une large consultation a été organisée en 2007 afin de décider de la suite à donner à cette étude. Si le projet a été bien accueilli par les chasseurs et les milieux de la nature, il a été vivement rejeté par les exploitant-e-s agricoles de la zone concernée. Les communes ont aussi émis quelques réserves liées à la position des agriculteurs-trices.

Ainsi, après avoir mis le dossier en attente, un nouveau projet a été élaboré. Il tient compte des remarques et inquiétudes émises lors de la consultation et sera présenté, jusqu'à nouvel avis, d'ici la fin 2010. Ce projet sera cantonal dans un premier temps et aura une période expérimentale de 6 ans. Si celle-ci s'avère positive, le projet pourrait être transformé en district fédéral.

3.4. RESSOURCES NATURELLES

3.4.1. EAU – SOL – AIR

Ces éléments naturels ne présentent actuellement pas de problème particulier. Le phénomène de l'érosion, risque potentiel, n'a pas été évoqué par les agriculteurs. L'Office de l'Environnement de son côté n'a pas connaissance de cas annoncé.

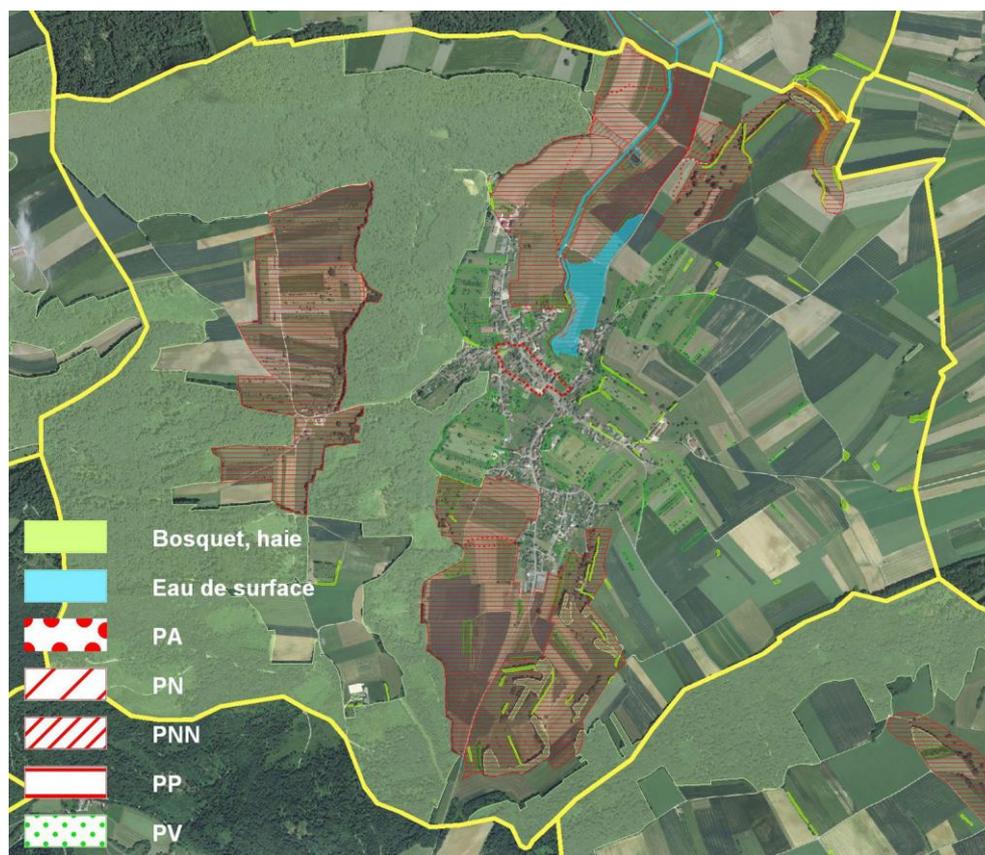
3.4.2. PAYSAGE ET BIODIVERSITÉ

La commune de Cœuve possède un cachet particulier ainsi qu'une grande richesse paysagère. Y alternent des zones de culture, des forêts, des prairies, des vergers, des pâturages, etc. Cœuve est embelli, en particulier, par la présence de nombreux arbres fruitiers haute tige ainsi que de noyers. Un verger, le plus important de la commune, situé au Mont-de-Cœuve, est d'ailleurs placé en zone de protection du paysage. Le Mont-de-Cœuve, par ailleurs, espace de loisirs et de détente, présente également un paysage particulier et attrayant.

Le plan de zones est représentatif des milieux et paysages présentant un certain intérêt et qui méritent protection. Il comprend un inventaire des éléments naturels protégés et définit des périmètres de protection de la nature (PN), du paysage (PP) et des vergers (PV). Le règlement communal sur les constructions fixe les prescriptions à respecter dans ces secteurs particuliers.

PN	Surface	PP	Surface	PV	Surface
<i>PNa</i>	6.4 ha	<i>PPa</i>	99.6 ha	<i>PV</i>	49.3 ha
<i>PNb</i>	4.9 ha	<i>PPb</i>	59.0 ha		
<i>PNc</i>	0.9 ha	<i>PPc</i>	38.1 ha		
		<i>PPd</i>	17.0 ha		
Total	12.2 ha		213.8 ha		49.3 ha
Total PN + PP + PV			275.3 ha		

Surface des différents périmètres de protection selon le plan de zones



Objets et périmètres sous protection selon le plan de zones

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE LA NATURE

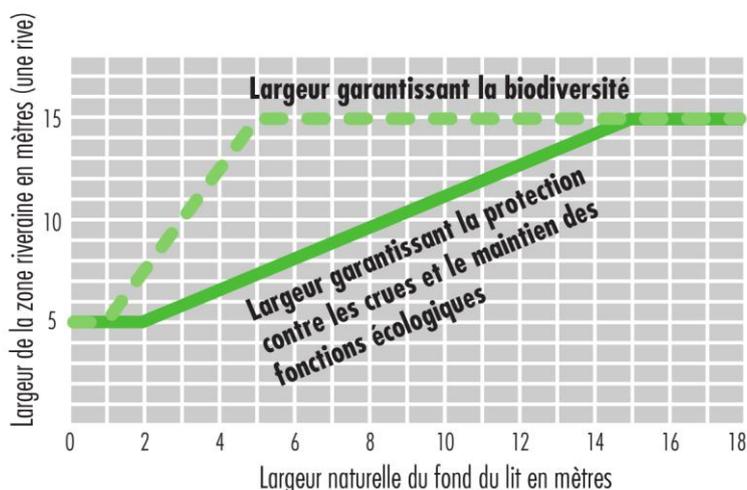
Les périmètres de protection de la nature ont pour objectif d'assurer aux milieux concernés un fonctionnement biologique optimal et de maintenir à long terme leur dynamique et la survie des espèces qu'ils abritent⁷.

Le périmètre PNa englobe la Coeuvatte, ses berges ainsi qu'une zone tampon à l'aval de la localité. Il a pour objectifs l'amélioration de la qualité biologique du cours d'eau, le rétablissement à terme d'une dynamique plus naturelle, et le cas, échéant, la réalisation de mesures de revitalisation. A l'intérieur de ce périmètre d'une largeur d'environ 35m, « l'épandage d'engrais doit respecter les normes d'une agriculture extensive »⁸. En principe, « les secteurs d'érosion ne seront pas stabilisés, même par des techniques

⁷ Règlement communal sur les constructions de Cœuve (RCC), annexe 2)

⁸ RCC art. 165 al. 1

végétales, sauf si des ouvrages importants sont menacés⁹ ». A noter que l'emprise de ce périmètre va au-delà des exigences de la Confédération sur l'espace minimal à attribuer aux cours d'eau.



Espace minimal à attribuer aux cours d'eau (selon l'OFEV)

Le périmètre PNb a trait aux étangs et aux zones humides dans le secteur Dos Longeat. Les objectifs visés sont de conserver la qualité biologique des plans d'eau et de leur ceinture de végétation riveraine, de conserver le potentiel des zones humides comme site de reproduction pour les batraciens (en particulier pour la rainette verte) et de maintenir l'exploitation extensive des prairies adjacentes. Sont interdits dans ce périmètre : « les labours, la fumure et le pacage intensif ainsi que l'utilisation d'insecticides et d'herbicides¹⁰ ». A noter que le secteur figure à l'inventaire fédéral des sites de reproduction des batraciens.

Le périmètre PNC désigne les prairies et pâturages secs situés dans le secteur des Hires, en limite communale avec Dampfreux. L'objectif est de conserver la diversité floristique et faunistique de ces secteurs. Ces terrains figurent également à l'inventaire des terrains secs en tant qu'objet d'importance locale.

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PAYSAGE

Les périmètres de protection du paysage constituent des entités paysagères cohérentes méritant d'être préservées sur le long terme. L'objectif n'est pas d'en conserver systématiquement tous les éléments, mais plutôt d'en conserver les caractéristiques principales¹¹. A l'intérieur de ces périmètres, « seules les constructions utiles à la conservation du site ou à l'exploitation agricole et sylvicole, à condition qu'elles ne portent pas atteinte aux buts de protection sont autorisées¹² ». « Les modifications du terrain naturel, les creusages, déblais et remblais, l'introduction d'espèces étrangères au site ainsi que les reboisements importants sont interdits¹³. »

Le périmètre PPa englobe la plaine de la Coeuvalte à l'amont et à l'aval de la localité sur une surface de près de 100 ha. L'objectif vise à conserver l'usage exclusivement agricole du

⁹ RCC art. 164 al. 3

¹⁰ RCC art. 171 al. 2

¹¹ RCC annexe 2

¹² RCC art. 155

¹³ RCC art. 156

secteur tout en limitant l'édification de nouveaux bâtiments ou installations agricoles (exclusion en particulier des constructions surdimensionnées telles que porcheries industrielles, serres, etc.) et à favoriser la création de surfaces de compensation écologique.

Le périmètre PPb se trouve dans les secteurs de Clef et de Sur le Mont. L'objectif vise à conserver le caractère rural et la vocation de zone d'agriculture extensive, à maintenir, voire à augmenter la proportion de vergers cultivés sur des prairies extensives. L'édification de nouveaux bâtiments ou installations agricoles doit y être limitée. Les installations liées aux loisirs et à la détente doivent pouvoir être démantelées à terme.

Le périmètre PPc comprend les pâturages et les prairies permanentes formant un monticule au sud-est de la localité dans le secteur Sur le Sceut. Selon l'annexe 2 du RCC, il s'agit de « l'une des rares zones de la commune où une exploitation extensive a su préserver une harmonie entre les besoins d'une agriculture moderne et la sauvegarde des richesses naturelles ». L'objectif de protection vise à conserver l'exploitation traditionnelle du secteur (sans intensification des pratiques agricoles) et à maintenir le caractère libre de construction.

Le périmètre PPD englobe les prairies permanentes et le bocage dans les secteurs des Rangs et des Hires. L'objectif de protection vise à conserver l'exploitation traditionnelle du secteur (sans intensification des pratiques agricoles) et à maintenir le caractère libre de construction. Dans ce secteur, il faut également « conserver le revêtement gravelé des chemins, ceux-ci s'intégrant bien dans le paysage du site et favorisant certaines espèces¹⁴. »

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES VERGERS

Le plan de zones de Cœuve comprend de vastes périmètres de protection des vergers atteignant au total près de 50 ha.

A l'intérieur de ceux-ci, « les arbres sont à maintenir et des mesures d'entretien sont à prendre¹⁵ ». L'art. 151 du RCC définit les restrictions d'utilisation du sol :

« Lorsque des arbres doivent être remplacés, on plantera des essences de fruitiers hautes tiges adaptées à la région.

Les nouvelles constructions ainsi que leurs accès respecteront au mieux les arbres existants.

En cas de construction dans un PV, on plantera en guise de compensation des arbres abattus, des arbres fruitiers indigènes à hautes tiges sur les espaces non bâtis situés à proximité de la nouvelle construction.

L'utilisation agricole du terrain doit se faire sous forme de prairie ou pâturage ».

PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL

Le RCC fixe également des mesures de protection pour le patrimoine naturel, en particulier pour les haies et bosquets, pour les cours d'eau et plans d'eau, les zones humides, les dolines, les lisières forestières, etc.¹⁶

Pour d'autres compléments, se référer aux chapitres 3.3.2 et 3.3.3.

¹⁴ RCC annexe 2

¹⁵ RCC art. 150

¹⁶ RCC art. 17-29

3.5. ORGANISATION DU TERRITOIRE ET UTILISATION DU SOL

3.5.1. ZONE À BÂTIR

Le village de Cœuve s'articule autour d'un noyau historique comprenant le château, l'église, les lavoirs et des bâtiments à l'origine ruraux situés le long des voies de communication sur et au pied des coteaux. Ces bâtiments remplissent actuellement différentes fonctions : habitat, commerce, artisanat, agriculture. Selon la fiche 1.10 du Plan directeur cantonal, le centre historique de Cœuve est classé site d'importance nationale.

L'urbanisation s'est étendue à partir de ce noyau historique, le long des routes en direction de Porrentruy, d'Alle, du Mont-de-Cœuve et de Damphreux.

La Commune de Cœuve dispose d'une Conception directrice d'aménagement approuvée par le Département de l'environnement et de l'équipement le 28 août 2006. Elle définit le développement souhaité du territoire communal et donne ainsi des orientations sur l'évolution future de l'urbanisation :

« Assurer le développement de la commune par la mise en valeur de ses atouts naturels et paysagers, dans le but de garantir un cadre de vie de qualité;

Conserver et stimuler l'identité de Cœuve¹⁷ ».

Les principaux objectifs de cette conception directrice en lien avec la zone agricole sont les suivants :

- Maintien de la ceinture de vergers autour de la zone bâtie par le renouvellement des arbres abattus;
- Préservation des coteaux verts situés à l'est de la localité;
- Préservation du dégagement paysager lié à la morphologie tentaculaire du village marquant la séparation entre le « village-rue » structuré par la route Porrentruy Damphreux et le « village à flan de coteau » autour de l'église;
- Soutien à la réhabilitation du patrimoine bâti;
- Densification dans le respect de l'identité du site.

Le schéma ci-dessous synthétise les objectifs de la Conception directrice :

¹⁷ Conception directrice d'aménagement, p. 3, août 2006

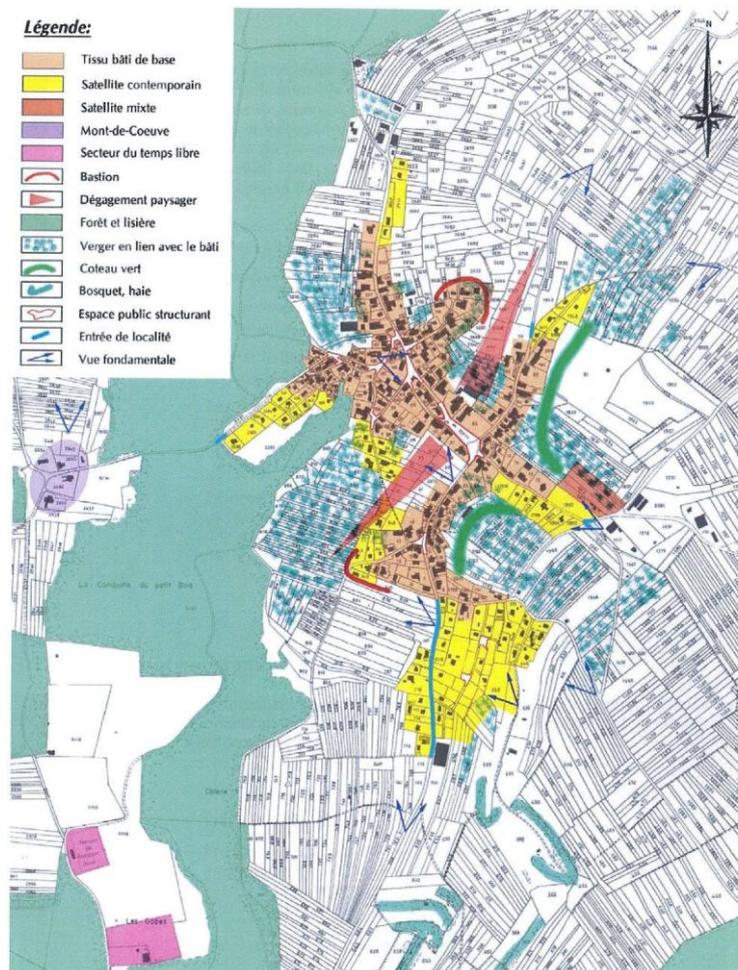
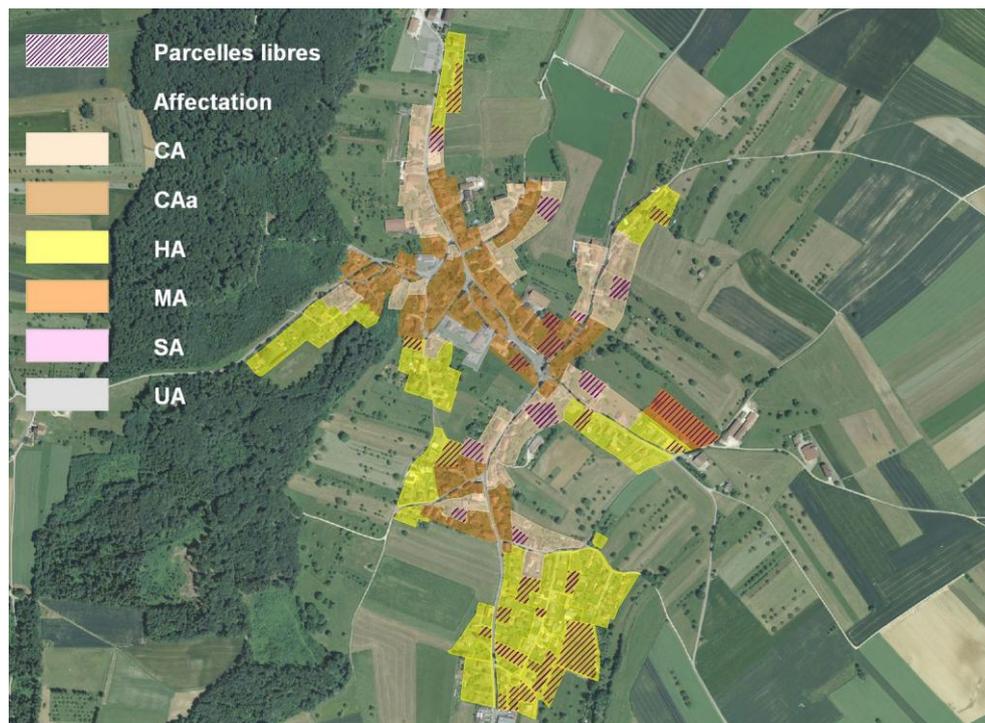


Schéma directeur extrait de la Conception directrice d'aménagement

Les objectifs de la conception directrice ont servi de base à la révision du plan d'aménagement local de Cœuve (plan de zones) approuvé en août 2007 qui fixe le contour de la zone à bâtir en principe pour une période de 15 ans.



Zone à bâtir avec secteurs libres de construction (état au 31 décembre 2009)

Grâce à la révision récente de son plan de zones, la commune de Cœuve dispose de réserves relativement importantes de terrains situés en zone à bâtir qui, additionnées au potentiel de réhabilitation et de densification, devraient permettre de couvrir ses besoins jusque vers 2020, voire plus loin. Plus de 35'000 m² sont en effet disponibles en zone HA (habitat), principalement au sud de la localité, en direction de Porrentruy. Une zone mixte d'environ 1ha permet également d'accueillir des artisans désirant développer leurs activités à Cœuve.

TYPE DE ZONE	ETAT DE LA ZONE AU 31.12.2009		
	CONSTR.	LIBRE	TOTAL
CENTRE : C	19.16	2.05	21.21
MIXTE : M	0.26	0.79	1.05
HABITATION : H	14.53	3.54	18.07
ACTIVITE : A	0.00	0.00	0.00
UTILITE PUB. : U	1.58	0.00	1.58
SPORT ET L. : S	3.10	0.00	3.10
VERTE : ZV	0.00	0.00	0.00
FERME : ZF	0.00	0.00	0.00
CAMPING : ZC	0.00	0.00	0.00
MAISONS VAC : ZMV	0.00	0.00	0.00
EXTRA. MAT : ZEM	0.00	0.00	0.00
DECHARGE : ZD	0.00	0.00	0.00
TOTAL	38.63	6.38	45.01

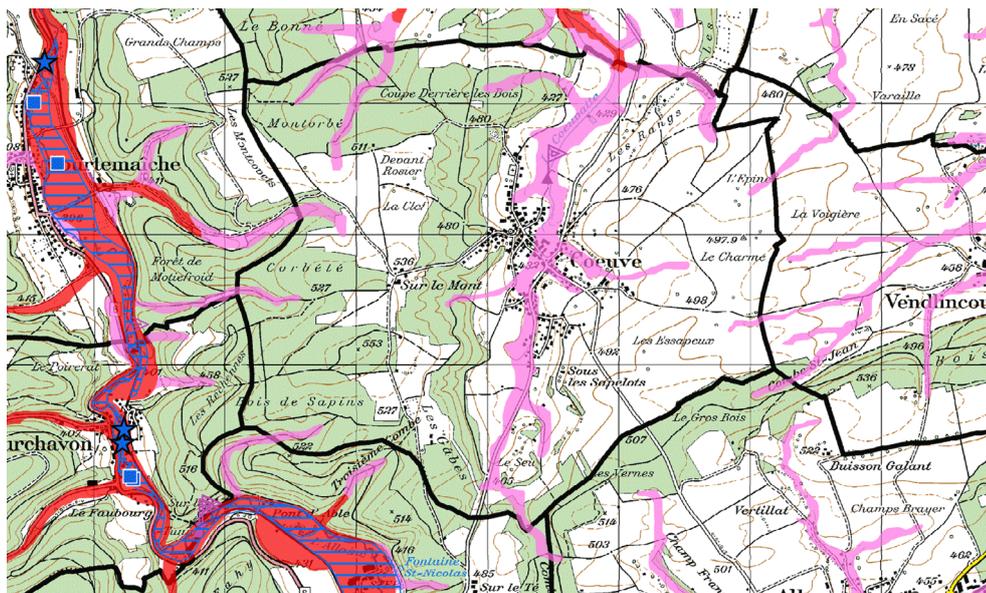
Etat des zones de construction de Cœuve au 31 décembre 2009 (surfaces en ha)¹⁸

Plusieurs fermes sont encore situées à l'intérieur ou proximité immédiate de la zone à bâtir. Il peut en résulter des conflits entre les secteurs résidentiels et les exploitations agricoles (cf. Annexe 12 Secteurs exploités et bâtiments agricoles (*plan 1 :5'000 séparé*)).

3.5.2. DANGERS NATURELS

Une carte indicative des dangers naturels liés aux crues a été élaborée par le Canton du Jura. Pour Cœuve, les dangers sont relativement limités. Les cartes de dangers au sens strict sont en cours d'élaboration.

¹⁸ Source : SAT



Extrait de la carte indicative des dangers naturels « crue »

3.5.3. UTILISATIONS PARTICULIÈRES

DÉCHETS

Cœuve récupère les déchets verts destinés à être compostés. Ceux-ci sont utilisés par un agriculteur qui les valorise dans ses champs.

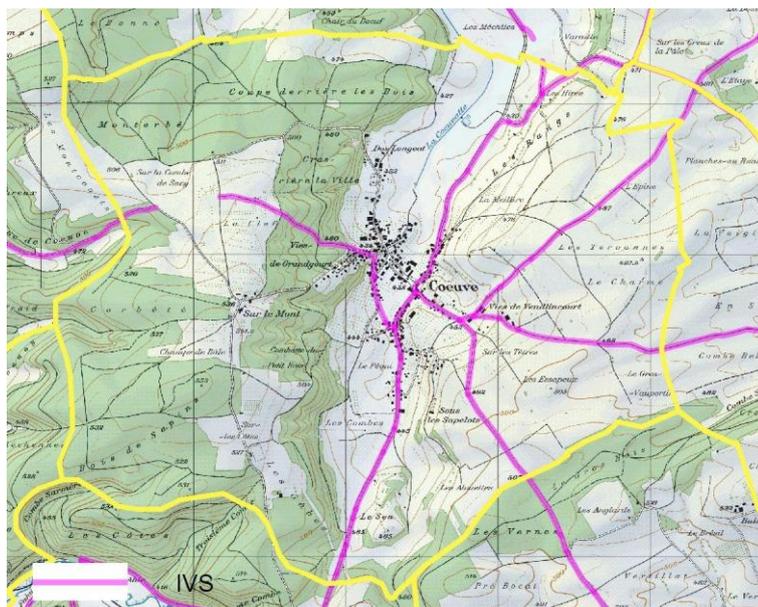
LOISIRS ET SPORTS

- Le Mont de Cœuve, situé entre Porrentruy et Cœuve, sur les hauteurs, est un magnifique lieu de randonnée. Il y abrite un restaurant, une cabane forestière, un terrain de football ainsi qu'un amphithéâtre.
- La Société de cavalerie de Porrentruy est installée au Mont de Cœuve et son Concours hippique de la mi-juillet est connu au-delà des frontières jurassiennes.
- Un sentier didactique est en gestation sur le Mont-de-Cœuve (Cabane forestière), soit le sentier des Bombes (lien avec la 2^{ème} guerre mondiale). D'une longueur d'environ 2 kilomètres, il est à l'initiative d'une personne privée, soit Monsieur Gabriel Choffat, par ailleurs garde-faune.
- Le stand de tir a été fermé et la société de Tir sera dissoute prochainement.

INVENTAIRE DES VOIES HISTORIQUES

Le territoire de Cœuve comprend des itinéraires d'importance locale et régionale inscrits à l'inventaire des voies historiques (IVS). Aucun objet d'importance nationale n'est inventorié.

Il y aura lieu d'analyser au stade du projet d'exécution en cas de réfection de chemins inscrits à l'IVS les éventuelles mesures que cela implique (contact avec l'Office de la culture OCC).

Itinéraires inscrits à l'inventaire des voies historiques (IVS)¹⁹

3.5.4. DOMAINES SOCIO-CULTURELS

Au niveau culturel, Cœuve compte plusieurs sociétés : fanfare, chorale Sainte-Cécile, football-club, société de gymnastique féminine, groupement jeunesse, société d'ornithologie, société des petits bolides, société de tir, association culturelle Les Echaipouses de Tieûve.

Cœuve a un riche patrimoine bâti. Il est surtout connu pour ses Lavoirs datant du XVIII^e siècle et restaurés en 1999. Ces lavoirs sont uniques dans le Jura et inscrits à l'inventaire des biens de la Confédération. L'église du village, datant du XVII^e siècle comporte un buffet d'orgue de 1740 env., installé dans l'église au milieu du XIX^e siècle. La tour d'église datant elle du milieu du XIII^e siècle. Le Château, dont il est fait mention en 1136 déjà, fut l'ancienne résidence des Princes-Evêques de Bâle. Le bâtiment est aujourd'hui à restaurer de même que le Pressoir à pommes de la commune.

L'association culturelle Les Echaipouses de Tieûve (les lavandières de Cœuve) s'est créée dans la foulée de la rénovation des Lavoirs en 1999. L'association vise la promotion d'activités culturelles et favorise aussi la collaboration sur le plan local. Depuis 1999, elle organise régulièrement un spectacle théâtral et a bâti un amphithéâtre qui se situe également au Mont-de-Cœuve.

Cœuve compte un magasin et trois restaurants dont un installé au Mont-de-Cœuve.

¹⁹ <http://www.ivs.admin.ch/>

4. RÉSULTATS DES INVESTIGATIONS ET CHOIX

Tout au long de la démarche et des étapes, les différentes « prestations » ci-dessous ont été développées, discutées, évaluées puis soumises à consultation tant avec le GP que le GC.

4.1. ANALYSE FFOM

Une analyse FFOM (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces), connue sous le nom de SWOT (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats), a été organisée, le 31 août, à l'occasion d'une séance commune au GP et au GC. L'analyse FFOM a conduit à effectuer deux diagnostics :

- un diagnostic interne, qui identifie les forces et les faiblesses de l'agriculture de Cœuve portant sur des éléments influençables par les acteurs-trices;
- un diagnostic externe qui identifie les opportunités et les menaces présentes dans l'environnement portant sur des éléments difficilement ou indirectement influençables par les acteurs-trices.



Matrice de l'analyse FFOM

Le croisement des diverses forces, faibles, opportunités et menaces inventoriées a permis de développer des mesures possibles (cf. Annexe 6 Analyse FFOM avec palette de mesures) qui ont servi à l'élaboration des objectifs ainsi que des mesures proposées dans le chapitre 2.4.

4.2. ELABORATION D'UNE VISION D'ICI 2025

Une vision s'est dessinée au fur et à mesure des rencontres et elle a été approuvée par le groupe de projet et le groupe de consultation. Elle s'articule ainsi :

- Consolider les fonctions productives de l'agriculture de Cœuve et améliorer durablement, sur les plans économique, social et écologique, la viabilité des exploitations agricoles de type familial.
- Pour ce faire, diverses mesures seront entreprises, individuellement ou collectivement, qu'elles soient de renforcement, de diversification ou de spécialisation comme par exemple, l'amélioration du réseau de chemins, le regroupement formel de parcelles par unité d'exploitation, la collaboration plurielle, la mise en place d'infrastructures multifonctionnelles ou encore la valorisation et l'entretien du paysage.
- Renforcer les liens entre agriculteurs-trices, leur position au sein de la commune, leur sentiment d'appartenance à un groupe qui partage des passions ainsi que des succès et qui développe des réflexes proactif et gagnant-gagnant.

4.3. DÉVELOPPEMENT DE SCÉNARIOS ET CHOIX

Les scénarios suivants ont été développés et évalués (cf. Annexe 7 Tableaux 1a et 1b Evaluation des scénarios), au cours des différentes étapes et rencontres :

- **Scénario 1** : amélioration foncière simplifiée, à mettre en route dès 2011.
- **Scénario 2** : amélioration foncière simplifiée, à mettre en route dès 2011 et prise en compte de la réalisation d'un remaniement parcellaire d'ici 2021.
- **Scénario 3** : amélioration foncière simplifiée à laquelle se greffe une organisation par voie d'affermage (modèle argovien en construction: foncier pas touché, redistribution des fermages en vue d'augmenter les unités de production et en suscitant l'adhésion des propriétaires).
- **Scénario 4** : lancement d'un remaniement parcellaire d'ici 2021.

Le scénario 1, l'amélioration foncière simplifiée, soit l'amélioration du réseau de chemins d'une longueur de 15,81 km, a été plébiscité par le groupe de concertation et le groupe de projet, lors de la séance du 27 octobre (cf. Annexe 8 Résultat du vote concernant les scénarios).

Le projet élaboré est estimé à fr. 3'120'000.— sur une base d'environ 650 ha. Son financement est réparti entre la Confédération (27 %), le canton (27 %) et le solde (46 %) à charge de la commune et des propriétaires, selon une clé de répartition à négocier.

Le scénario 1, soit l'amélioration du réseau de chemins, a donc été retenu pour diverses raisons majeures (cf. Annexe 8 Résultat du vote concernant les scénarios) en regard de la liste de points ci-dessous non priorisée :

- son adéquation avec l'urgence de la rénovation des chemins,
- la rapidité du processus si le financement public est assuré,
- le coût global moins conséquent qu'un remaniement parcellaire,
- les coûts à charge des exploitant-e-s plus bas que ceux d'un remaniement parcellaire, si l'on tient compte de l'achat "obligé" de terres,
- le faible taux de propriété des agriculteurs-trices,
- le nombre conséquent de propriétaires fonciers,
- la crainte de voir les propriétaires fonciers vendre leurs parcelles en cas de remaniement parcellaire et pour les agriculteurs-trices, de ne pas posséder les fonds nécessaires à disposition,
- la crainte d'une augmentation du prix de la terre, en cas de vente des propriétaires, en lien avec les expériences des villages voisins,
- le nombre important de parcelles de moins de 25 ares qui ne bénéficient pas de protection foncière et pour lesquelles le droit de préemption ne s'applique pas,
- la peur de voir le climat du village ainsi que la collaboration entre agriculteurs-trices se détériorer, et devenir exécrable comme par le passé,
- l'existence d'un remaniement informel réalisé par le biais des échanges et ainsi la constitution d'unités d'exploitation importantes,
- l'avenir incertain de l'agriculture.

Ces arguments forts incitent ainsi les agriculteurs-trices à privilégier une amélioration foncière simplifiée.

4.4. LES OBJECTIFS PRÉCONISÉS ET MESURES

Afin d'accompagner le scénario « amélioration foncière simplifiée », il a été recommandé, tant au niveau du groupe de projet que du groupe de consultation ainsi qu'au Conseil communal, de viser quelques objectifs complémentaires à l'amélioration foncière simplifiée, par la mise en œuvre de mesures appropriées et répertoriées ci-dessous. Le choix des objectifs s'est effectué sur la base de la consultation du 16 septembre (cf. Annexe 9 Résultat du sondage concernant le choix des objectifs).

Objectif 1

Améliorer la collaboration au niveau des machines et envisager la construction d'un hangar commun de stockage

Lors des interviews des exploitant-e-s agricoles et au regard de l'analyse, la collaboration entre agriculteurs-trices peut être envisagée de manière plus étroite ou dans des domaines où elle est encore peu développée. Ainsi, plusieurs mesures sont proposées pour la renforcer.

- Inventorier l'existant, les besoins et les possibilités de collaborer plus étroitement dans l'utilisation des machines (y compris la traction), voire autres matériaux et dans les travaux agricoles (qui, quoi, quand, où, combien, comment et pourquoi).
- Etudier la mise en place d'une CUMA (Société coopérative d'utilisation des machines) ou d'une autre variante.
- Etudier la possibilité de construire un ou deux hangar-s en commun de stockage des machines.

Objectif 2

Valoriser les vergers et les arbres fruitiers et se diversifier

Plusieurs contraintes ont été indiquées par les agriculteurs-trices par rapport à la problématique des vergers et des arbres fruitiers, Cœuve est la 2^{ème} commune jurassienne ayant le plus grand nombre d'arbres à haute tige. Afin de répondre partiellement à leurs préoccupations, une note a été élaborée afin de présenter les possibilités en lien avec le projet Vergers+ (cf. Annexe 10 Notes sur les vergers et arbres fruitiers). Les fruitiers peuvent aussi être une source de diversification pour l'un-e ou l'autre agriculteur-trice. Des opportunités, dans ce secteur, sont bien actuelles. Une récente étude de marché (FRI, janvier 2010) démontre, entre autres, que l'intérêt des consommateurs-trices pour le jus de pommes artisanal est bien réel et qu'ils sont prêts à le payer plus cher que le jus de pomme industriel. Les actions suivantes peuvent être envisagées :

- organiser d'ici la mi-décembre, si un intérêt est manifesté, une séance d'informations, à Cœuve, pour les exploitant-e-s et propriétaires de vergers afin de présenter les possibilités du projet Vergers+;
- identifier un-e ou deux exploitant-e-s en association ou en individuel qui seraient prêts à se diversifier et à se lancer dans une meilleure exploitation du potentiel des fruitiers (→ éventuel lien avec Vergers+) et/ou;
- créer un groupe de travail (exploitants/propriétaires) qui étudie une meilleure valorisation des vergers, en lien avec leur production (→ éventuel lien avec Vergers+), le pressoir du village restauré et la mise en valeur du paysage et de la biodiversité dans le cadre des orientations de la politique agricole (2014-2017-2025).

Objectif 3**Communiquer vis-à-vis de divers groupes d'intérêt et de la population**

Lors des interviews des agriculteurs-trices et des échanges lors des différentes séances, il est apparu que la communication peut être améliorée afin de faire remonter les préoccupations et les besoins ou encore les motivations des agriculteurs-trices. De plus, une attitude proactive pourrait être privilégiée à une attitude défensive afin de faire des propositions et d'anticiper en essayant d'influencer les prises de position des décideurs.

Dans le même état d'esprit, il peut être suggérer de favoriser une stratégie « gagnant-gagnant » où les parties s'allient dans le but de revenir aux besoins et aux intérêts de chacun. En effet, un exemple type souvent cité est celui de l'orange. Il n'en reste qu'une pour deux personnes. Ainsi, la question se pose y a-t-il lieu de se battre, de céder ou de partager? Poser le problème ainsi le ramène à un rapport de force. Le pouvoir d'une personne sur l'autre déterminera qui aura l'orange. En cas d'égalité, il y aura partage... ce qui ne représentera pas automatiquement la décision optimale. En effet, il s'avère qu'une personne souhaite presser le jus pour le boire alors que l'autre désire le zeste de l'orange pour en faire un gâteau. Conclusion : le meilleur moyen pour sortir d'un conflit en adoptant une stratégie « gagnant-gagnant » est de revenir aux besoins de chacun et de coopérer ensemble avant de chercher des solutions favorables à tous. En matière de communication, les actions suivantes peuvent être envisagées :

- créer un argumentaire « District-franc » pour autant que cela soit encore utile;
- élaborer une campagne de communication afin de soigner l'image de l'agriculture et les relations avec la population afin de la gagner à la cause agricole et envisager une démarche proactive, selon le scénario choisi, sensibiliser les petits propriétaires par rapport à la problématique exploitation durable des « terres » afin de gagner leur adhésion en mettant en valeur l'existant: OQE, Vergers, etc.;
- étudier la possibilité d'obtenir des fonds sans intérêt pour l'achat collectif de terres.

Objectif 4**Exploiter les atouts biodiversité, OQE, etc. (valorisation du paysage dans un proche avenir → politique agricole)**

Certains agriculteurs ne sont pas enthousiastes, à exploiter les atouts biodiversité et ainsi se privent de revenus obtenus par le biais de l'écologie. Si les raisons invoquées sont compréhensibles par rapport au contexte et à la politique agricole passée, elles n'arrangent par leur porte-monnaie et ne sont pas orientées vers l'avenir dicté par la politique agricole fédérale. Ainsi, ils peuvent être encouragés à saisir les opportunités actuelles d'autant plus que la politique 2014 – 2017, en consultation, renforcera encore plus la tendance à favoriser la biodiversité. Le paysage prendra également une dimension importante et cela représente une chance pour Cœuve où la qualité paysagère est importante.

- Renforcer le réseau existant et planifier une séance d'informations, si intérêt manifesté, d'ici janvier 2011, au plus tard, pour les agriculteurs concernés et intéressés à intégrer l'OQE ou à mieux valoriser l'écologie, en individuel, par le biais des paiements directs.

Objectif 5**Réorienter les productions agricoles en saisissant les opportunités du marché**

Chaque agriculteur-trice, à titre individuel, sera attentif à l'évolution des prix du lait et des céréales dans la mesure où ces productions sont essentielles pour l'agriculture de Cœuve. Le processus d'ouverture des marchés va très probablement se poursuivre et la pression

sur les prix à production va se maintenir. Dans le cas d'une baisse conséquente et progressive du revenu, chaque agriculteur-trice évaluera sa situation suffisamment tôt et n'hésitera pas à se faire conseiller sur la base de scénarios d'évolution des prix et des paiements directs pour les cinq prochaines années afin d'envisager une diversification vers des productions plus rentables, se concentrer sur une branche de production, passer à la production biologique ou poursuivre dans la voie actuelle.

- Etre très attentif-ive à la situation du marché du lait (+ conclusions du groupe de travail cantonal) ainsi que de celui des produits de l'agriculture PER (production écologique requise) et biologique (stratégie agriculture biologique dans le Jura et le Jura bernois 2015 en cours d'élaboration) et envisager un éventuel changement de production.

Les objectifs 1 à 5 susmentionnés pourraient être étudiés quant à leur faisabilité, voire réalisés, collectivement, dans le cadre d'un projet de développement régional rural soutenu par l'OFAG (Office fédéral de l'agriculture) et en particulier, dans le cadre de l'art. 93.1 c, LAGR. L'article 93.1 c promeut les projets collectifs dans le but de créer de la valeur ajoutée régionale et offre la possibilité d'obtenir des contributions à fonds perdus. Il faut pour cela une volonté de travailler ensemble à la recherche de solutions. Un appui pourrait être sollicité par un groupe d'agriculteurs-trices pour vivre une telle démarche.

5. SYNTHÈSE ET CONCLUSION

Le Groupe de concertation a finalement opté pour le scénario retenu avant la démarche entreprise de planification agricole, soit l'amélioration du réseau de chemins. Ainsi, la question de la pertinence du mandat peut se poser dans la mesure où la majorité des avis a peu évolué à court terme.

La démarche « planification agricole » a généré de nombreuses interrogations et a démontré de fortes craintes par rapport au changement. Autant les séances du groupe de projet que celles du groupe de concertation ont confirmé la détermination des agriculteurs-trices dans leur choix initial, pressés par le temps, leur difficulté d'envisager d'autres solutions ainsi que leurs craintes de voir l'ambiance ainsi que la collaboration se détériorer. Enfin, leur peur d'être manipulés et de se voir imposer une telle démarche a aussi été exprimée.

Pourtant, les échanges ont toujours été nourris, courtois et intenses. En effet, des questions de fond ont été débattues, les scénarios de remaniement parcellaire comme celui de l'amélioration du réseau de chemins ainsi que leurs variantes ont été explorées sous toutes les coutures. Les agriculteurs-trices ont eu l'occasion d'être écoutés et de dire leurs soucis, par exemple, par rapport à leur faible taux de propriété, au risque de l'envol du prix des terres comme cela a pu se produire parfois dans des villages voisins qui ont vécu le remaniement parcellaire ou encore par rapport à la situation agricole actuelle avec des prix en baisse sur le marché du lait, à leur métier d'agriculteur qui perdait de l'essence au fil du temps ainsi qu'aux nombreuses incertitudes liées à leur statut.

Si elles ont assurément déstabilisé les acteurs-trices, les séances et la démarche participative, ont permis de les réunir dans un même espace et dans le cadre d'un projet commun. Les agriculteurs-trices ont eu l'occasion de thématiser leurs problèmes, d'entendre d'autres perceptions, d'envisager diverses possibilités et même de s'interroger sur l'orientation stratégique de la politique agricole 2025. Enfin, la démarche aura aussi permis d'aborder des thèmes auxquels aucuns n'avaient auparavant prêté attention.

Si la démarche n'a pas permis de changer l'orientation stratégique de départ, elle aura, à coup sûr, généré des interrogations, bousculé des appréciations, permis de prendre du recul. Elle contribuera, sans doute, si la dynamique est maintenue, à réaliser l'un ou l'autre objectif ainsi que leurs mesures appropriées proposées au chapitre 4. Ainsi, d'une part, nous encourageons vivement le Conseil communal à mettre sur pied l'un ou l'autre groupe de travail pour explorer la pertinence et la faisabilité des objectifs proposés. D'autre part, nous invitons aussi les agriculteurs-trices à prendre la balle au bond afin d'étudier les opportunités qui leur sont adressées dans le but de privilégier des stratégies proactives et gagnant-gagnant.

6. PROCHAINES ÉCHÉANCES

A court terme, une seconde visite des représentants de l'OFAG et l'ECR sera planifiée afin d'obtenir le feu vert pour exécuter le projet « Amélioration foncière simplifiée ». Ensuite, il y aura lieu de voir dans quelles proportions, les différentes parties participeront au financement du projet. La thématique écologique devra être prise en compte soit à ce moment-là du projet ou dans une phase ultérieure. En effet, des compensations écologiques pérennes seront demandées aux agriculteurs-trices par l'Office cantonal de l'environnement. Parallèlement à cet exercice, un règlement des chemins sera élaboré et adapté à la situation de Cœuve sur la base de différents modèles (Vendlincourt, Miécourt, etc.) qui pourront être remis par l'ECR.

Lorsque les éléments administratifs auront été résolus, il s'agira d'organiser une assemblée communale durant laquelle les ayants-droit prendront connaissance du projet et décideront de sa réalisation, adopteront le règlement des chemins et voteront le crédit nécessaire. Le projet pourra ensuite être déposé publiquement.

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1. Cahier des charges du mandat
- Annexe 2. Guide d'entretien
- Annexe 3. Descriptif des exploitations
- Annexe 4. Tableau des parcelles de moins de 25 ares
- Annexe 5. Recensement des arbres fruitiers
- Annexe 6. Analyse FFOM avec palette de mesures
- Annexe 7. Tableaux 1a et 1b Evaluation des scénarios
- Annexe 8. Résultat du vote concernant les scénarios
- Annexe 9. Résultat du sondage concernant le choix des objectifs
- Annexe 10. Notes sur les vergers et arbres fruitiers
- Annexe 11. Liste des abréviations
- Annexe 12. Secteurs exploités et bâtiments agricoles (*plan 1 :5'000 séparé*)
- Annexe 13. Plan de synthèse orthophoto (*plan 1 :5'000 séparé*)